



Construire une relation durable en toute sérénité

**RAPPORT FINANCIER 2008**

## SOMMAIRE

### **Chapitre 1 :** **page 03**

#### **Les Comptes sociaux et Notes Annexes**

**Rapport de Gestion** **page 04**

**Bilan au 31 Décembre 2008** **page 10**

**Compte de Résultat au 31 Décembre 2008** **page 13**

**Notes Annexes aux Comptes sociaux** **page 15**

- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice page 15

- Note 2 : Principes et méthodes comptables page 16

- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan page 24

- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan page 33

- Note 20 à Note 23 : Hors bilan page 41

- Note 24 à Note 36 : Informations sur le compte de résultat page 46

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels** **page 53**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées** **page 55**

### **Chapitre 2 :** **page 57**

#### **Les Comptes Consolidés aux normes IFRS**

**Bilan Consolidé au 31 Décembre 2008** **page 62**

**Compte de Résultat Consolidé au 31 Décembre 2008** **page 64**

**Notes Annexes aux Comptes Consolidés** **page 67**

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés** **page 117**

### **Chapitre 3 :** **page 119**

#### **Résolutions Présentées à l'Assemblée Générale**

# **Chapitre 1 :**

# **Les Comptes Sociaux et Notes Annexes**

## CONTEXTE ECONOMIQUE & FINANCIER

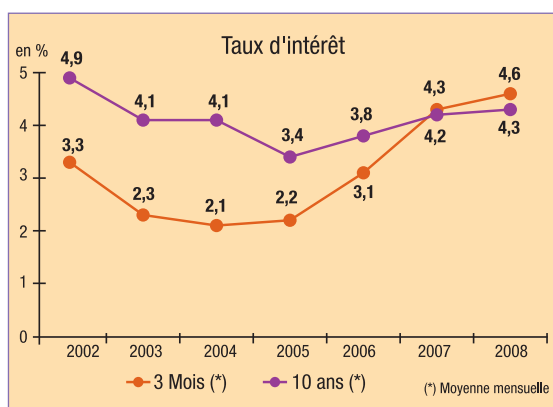
2008 restera dans les mémoires comme une année économique historique et atypique.

Historique, car elle constitue la première année de la première crise générale d'une économie mondiale désormais globalisée.

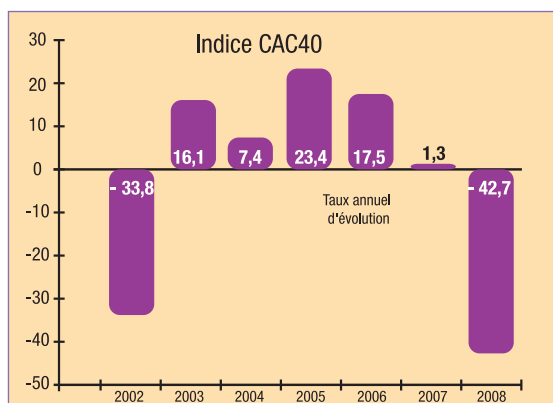
Atypique, parce que cette première année de crise a vu se concentrer un nombre incroyable d'événements exceptionnels alors que dans le même temps de nombreux records sont tombés.

Ouverte sur fond de propagation à l'échelle mondiale des effets de la crise du marché hypothécaire américain, l'année 2008 est tout d'abord marquée par deux des plus grands scandales financiers de ces dernières années : affaire Kerviel en France en janvier, et scandale Madoff aux Etats-Unis en décembre.

Encadrée par ces deux événements, la crise de liquidité, née de la crise des subprimes, a eu pour conséquence une envolée record des taux courts, inversant la hiérarchie des taux, l'euribor 3 mois étant en moyenne supérieur au taux à 10 ans.



Sur le front de la bourse, les marchés ont ainsi connu leur pire année depuis 1931, le CAC 40 affichant le plus fort repli annuel de son histoire (-42,7%) pendant que le DJ Stoxx européen baissait de 44% et que le S&P américain fondait de 47%.



De grands noms de la finance mondiale n'ont ainsi pas pu résister seuls à un tel contexte financier, et ont dû faire l'objet de soutien de la part des Etats : sauvetage en catastrophe de Bear Stern, d'AIG, de Fannie Mae et Freddy Mac par exemple aux USA, nationalisations massives en Grande Bretagne, en Belgique (Dexia, Fortis), rapprochements accélérés (HBOS et Loyds TSB, Washington Mutual et JP Morgan, Bank of America et Merrill Lynch par exemple) et fortes menaces sur certaines enseignes en Suisse (UBS), en Allemagne (Deutsche Bank) et dans une moindre mesure en France (Natixis), jusqu'à la faillite de l'ensemble du système bancaire islandais !

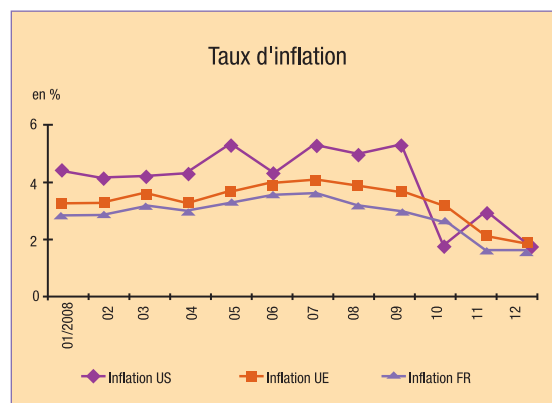
Mais c'est bien la faillite de Lehman Brothers en septembre qui a marqué le coup d'arrêt de l'économie.

En données annuelles, la croissance mondiale s'est établie autour de 2,5% contre 3,7% en 2007, l'économie de la zone euro progressant quant à elle de 1,1% et celle de la France de 0,9% (source : Banque Mondiale). Mais ces chiffres annuels encore positifs masquent un dernier trimestre marqué par l'entrée en récession de l'ensemble des économies occidentales.

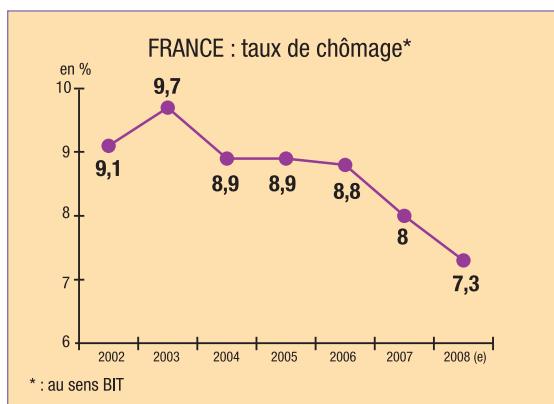
Conséquences de ces événements, 2008 a été l'année des extrêmes pour le dollar : le billet vert a connu une glissade sans précédent qui l'a conduit à un plancher historique de 1,6 dollar pour 1 euro (mars 2008), avant de faire une remontée spectaculaire en fin d'année.

Les matières premières, pétrole en tête, ont vu leurs cours atteindre des sommets en milieu d'exercice, avant de les voir s'effondrer à partir de l'automne, les amplitudes enregistrées en 2008 n'ayant jamais été constatées sur une période aussi courte par le passé.

La menace inflationniste qui préoccupait les économistes jusqu'au printemps (on parlait alors d'une inflation supérieure à 3% en zone euro), a laissé place en quelques mois à une crainte de nature déflationniste.



Les chiffres du chômage sont également marqués par cette année particulière : en régression jusqu'à l'été, le taux de chômage français est reparti à la hausse lors des derniers mois de 2008.



Pour essayer de contrer cet enchaînement d'événements et de relancer la machine économique mondiale, 2008 s'est refermée sur la mise en œuvre de multiples plans de soutien de la part des principaux gouvernements occidentaux, alors que les grandes Banques Centrales mondiales ont adapté leur politique monétaire en baissant à plusieurs reprises leurs taux directeurs.

2009 va ainsi s'ouvrir dans un contexte économique agité, au sein duquel prédomine la notion d'incertitude : incertitude sur la fin des dépréciations dans les comptes des établissements financiers, incertitude sur la capacité des plans de relance à atteindre leur objectif, incertitude sur le redémarrage de la consommation des ménages... A n'en pas douter, 2009 sera une année économiquement difficile.

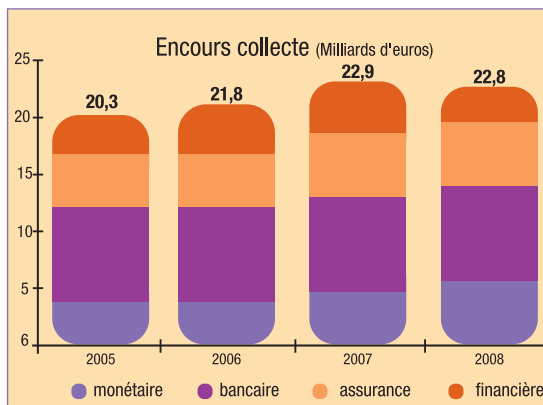
## ANALYSE DE L'ACTIVITE

Dans ce contexte économique et financier fortement perturbé, le Crédit agricole Centre-est a enregistré un ralentissement de son activité.

### COLLECTE

2008 fut une année particulière pour la collecte : le niveau des taux courts a une nouvelle fois orienté l'épargne des français vers les produits monétaires, et certains supports bancaires traditionnels (PEL, CSL) ont de nouveau subi une érosion de leur encours. Dans le même temps, la forte volatilité des marchés financiers a contribué à renforcer l'intérêt des épargnants pour les produits moins risqués.

Au total, l'encours de collecte géré par le Crédit agricole Centre-est s'élève à 22,8 milliards d'euros, en baisse de 0,4% sur l'exercice.



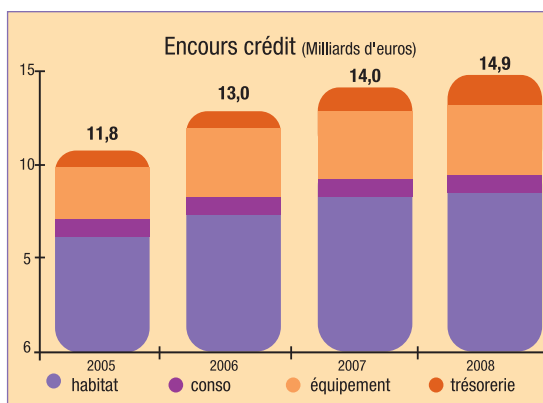
L'encours d'épargne tierce, composée de l'épargne assurance et de l'épargne financière, (8,2 milliards d'euros) a chuté de 8 %, entraîné par un fort effet de baisse des valorisations suite à la chute des marchés.

Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 8,9 milliards d'euros, en légère baisse malgré le succès de l'opération de réservation des livrets A en fin d'exercice : plus de 132 000 livrets ont ainsi été ouverts.

La collecte monétaire progresse quant à elle de près de 14% sur l'ensemble de l'année.

### CRÉDIT

L'encours total de crédits s'élève à 14,9 milliards d'euros, en hausse annuelle de 6,5%.



Malgré le ralentissement de la demande constaté notamment sur le dernier trimestre, le montant total des concours injectés dans l'économie régionale par le Crédit agricole Centre-est se situe aux alentours des 3 milliards d'euros.

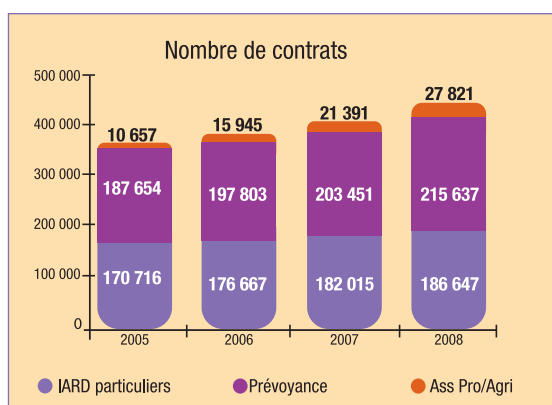
Le financement des ménages est marqué par une progression sensible des réalisations de crédits à la consommation. En revanche, l'activité habitat reflète les difficultés du secteur immobilier en s'inscrivant en retrait de 10,5 %.

Le Crédit agricole Centre-est a par ailleurs distribué près de 900 millions d'euros de crédits équipement, dont plus de 196 aux collectivités locales, et demeure ainsi le premier partenaire financier de la Ville de Lyon et du Conseil Général de Saône et Loire.



## ASSURANCES ET SERVICES

La distribution des services bancaires a poursuivi sa progression : croissance d'environ 9 000 cartes bancaires (avec notamment en fin d'année le lancement de la carte débit/crédit CARTWIN) et de 9 000 comptes services. A ces chiffres, il convient d'ajouter une progression constante des principaux taux d'équipement illustrant ainsi notre politique de fidélisation de la clientèle. Dans le domaine de l'assurance des particuliers, le parc de contrats IARD s'est accru de 2,5% sur l'exercice pour atteindre désormais 186 647 unités, et le nombre de contrats de prévoyance a progressé de 6%, notamment grâce au lancement de la Garantie Obsèques.



Sur le marché des professionnels, le parc compte désormais plus de 27 800 contrats, soit une progression supérieure à 30%.

## CLIENTS

Plus de 50 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2008, portant à plus de 1,17 million le total de clients nous faisant confiance.

Avec 3 nouvelles ouvertures d'agences sur l'année, le plan de développement des réseaux commerciaux se poursuit conformément aux objectifs fixés.

Le Crédit agricole Centre-est est ainsi à la disposition de ses clients à travers 281 agences de proximité, 8 Centres d'Affaires dédiés à la clientèle des entreprises et 5 Centres de patrimoine pour les activités de banque privée.

Une plateforme d'accueil et de services téléphoniques complète les implantations commerciales du Crédit agricole Centre-est.

## QUALITE DE SERVICE

Soucieux de la qualité de service amenée à l'ensemble de sa clientèle, le Crédit agricole Centre-est a poursuivi le déploiement d'un baromètre qualité sur tous ses points de vente.

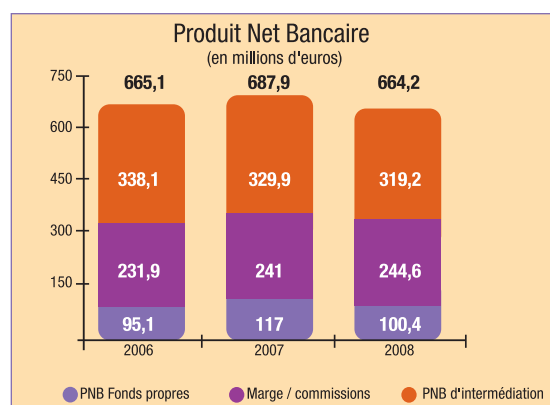
Par l'intermédiaire d'enquêtes téléphoniques, les clients sont ainsi amenés à s'exprimer sur la qualité des

prestations que leur apporte leur agence. A l'issue de celles-ci, chaque point de vente s'engage sur un plan d'actions personnalisé visant à toujours améliorer ses prestations.

## ANALYSE DES RESULTATS

### LE PRODUIT NET BANCAIRE

**Le Produit Net Bancaire (PNB) total du Crédit agricole Centre-est affiche un repli de 3,4% sur l'année 2008, revenant ainsi à 664,2 millions d'euros, soit quasiment son niveau de 2006.**



L'inflexion à la baisse du produit net bancaire d'intermédiation traduit principalement le fort renchérissement des ressources enregistré tout au long de l'exercice dans un contexte de crise financière aigüe.

La progression de la commercialisation des produits et services permet à la marge sur commissions de poursuivre sa croissance.

Par ailleurs, la forte chute des marchés boursiers, un contexte de taux défavorable et une volatilité très importante des principaux indices ont entraîné une régression significative de la marge sur fonds propres.

### LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

**Les charges de fonctionnement restent maîtrisées et s'établissent à 326,5 millions d'euros, en légère baisse de 0,1% par rapport à 2007.**

Cette performance, dans la lignée de celles obtenues lors des exercices précédents, traduit les efforts de gestion réalisés par l'ensemble des collaborateurs du Crédit agricole Centre-est.

La gestion des charges de fonctionnement s'accompagne par ailleurs d'une orientation marquée vers les dépenses supports du développement commercial. Ainsi, le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2008 son programme d'investissements principalement consacré à l'évolution

de son réseau commercial, en ouvrant 3 nouvelles agences.

Les charges informatiques s'affichent en baisse, validant ainsi l'élargissement régulier des participants au GIE informatique AMT.

## LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

**Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 337,7 millions d'euros, en repli de 6,5%, et revenant ainsi également à un niveau proche de celui de 2006.**

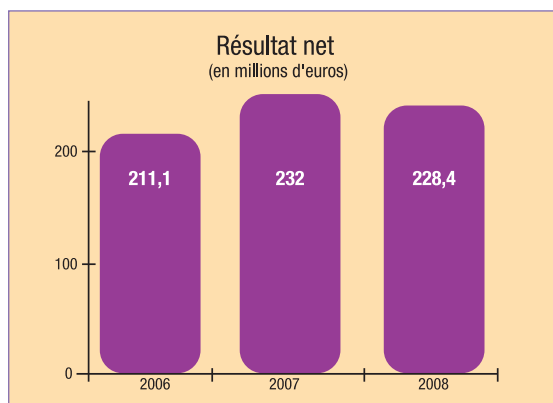
## LE RESULTAT NET

Bien qu'enregistrant une légère dégradation, la situation du Crédit agricole Centre-est en terme de risque crédit reste très satisfaisante : le taux de créances douteuses et litigieuses s'élève à 1,69%, en croissance de 9 points de base. En parallèle, le taux de couverture de ces créances par des provisions reste d'un excellent niveau.

A ce titre, la politique de constitution de provisions collectives au titre des risques crédit et du risque opérationnel s'est poursuivie en 2008, matérialisée par une dotation de 6,2 millions d'euros. Le coût du risque ressort ainsi en croissance modérée de 6,6% sur l'exercice.

Après impact de l'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés supportée par l'exercice s'élève à 70,8 millions d'euros, en baisse par rapport à 2007.

**Le résultat net ressort ainsi à 228,4 millions d'euros, en très léger recul de 1,6%.**



Cette stabilité du résultat est le reflet de la qualité des équilibres de gestion et du dynamisme commercial du Crédit agricole Centre-est ainsi que des efforts entrepris au niveau de la maîtrise des risques.

Dans le même temps, l'effort sur la progression des compétences des collaborateurs s'est poursuivi, l'investissement en formation dépassant les 6% de la masse salariale.

## LE BILAN

A la clôture 2008, le Crédit agricole Centre-est présente un total de bilan de 19,6 milliards d'euros en croissance de 5,9% sur l'exercice, principalement tiré par l'accroissement des créances à la clientèle.

Avant affectation du résultat, les fonds propres sociaux s'élèvent à 2,3 milliards d'euros.

## LES RATIOS CENTRE-EST

L'exercice 2008 a permis d'éprouver la solidité de la structure financière et la qualité des ratios de gestion du Crédit agricole Centre-est.

Le coefficient d'exploitation s'établit désormais à 49,2%, en hausse de 170 points de base sur l'exercice, mais reste d'un excellent niveau.

Le résultat 2008 rapporté au bilan donne un ratio ROA de 1,17%, et la rentabilité des fonds propres (ROE : résultat 2008 rapporté aux fonds propres) ressort à 10,3 %.

Le ratio de solvabilité s'apprécie désormais au travers du ratio CRD Bâle 2 (Capital Requirement Directive), entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce ratio mesure le rapport entre le montant des fonds propres et les risques crédits pondérés selon la méthode avancée validée pour le Groupe Crédit agricole dans le cadre de l'application de la réglementation prudentielle Bâle 2. Ces risques de crédit sont complétés d'une approche du risque opérationnel et des risques de marché. Le CRD du Crédit agricole Centre-est est de 12,4 % pour un minimum réglementaire de 8%.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Crédit agricole Centre-est est fermement engagé dans le soutien de la politique de croissance externe du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, le Crédit agricole Centre-est a accordé une avance en compte courant de 194,1 millions d'euros à la SAS Rue La Boétie. Cette avance est destinée à donner à la SAS Rue La Boétie la capacité financière à souscrire à une émission d'actions préférentielles planifiée par Crédit Agricole SA dans le cadre des évolutions prudentielles liées à l'entrée en application de Bâle 2.

En juin 2008, Crédit Agricole SA a lancé une augmentation de capital à laquelle la SAS Rue La Boétie a pris part à la hauteur de sa participation. Cette opération a nécessité une augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie à laquelle le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 174 millions d'euros.

Cette augmentation de capital a par ailleurs fait l'objet d'une garantie de bonne fin accordée par l'ensemble des caisses régionales, ce qui a représenté pour le Crédit agricole Centre-est un engagement de près de 320 millions d'euros.

En fin d'exercice, le Crédit agricole Centre-est a accepté la mise en place d'un prêt de 6,6 M€ à destination de la SACAM Développement, structure nationale destinée à porter une participation directe des caisses régionales dans certaines filiales du Groupe. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital de CALYON prévue début 2009, dont la SACAM Développement détient 2,23%, et est destinée à permettre à cette dernière de prendre sa place dans cette opération.

Pour renforcer son action sur son territoire, le Crédit agricole Centre-est a décidé de prendre une participation minoritaire au capital de la SACVL, société de construction et de gestion immobilière.

Dans l'objectif de soutenir la politique de développement de son activité de transactions immobilières, le Crédit agricole Centre-est a procédé à une augmentation de 8 millions d'euros du capital de Crédit Agricole Centre-est Immobilier (CACEI), dont 5,8 millions d'euros ont été libérés sur l'exercice.

## POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

### Risque de crédit :

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'Administration de la caisse régionale. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires :

- en terme d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- en terme d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- en terme de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'Administration.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

### Risque de taux :

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un instrument financier du fait de la variation des taux d'intérêts.

Le Crédit agricole Centre-est est exposé au risque de taux d'intérêt, celui-ci étant suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. Le bilan du Crédit agricole Centre-est est majoritairement exposé à la baisse des taux, et cette exposition est couverte par un portefeuille de swaps ramenant ce risque dans les limites définies par le Groupe Crédit Agricole. Sur la base de l'analyse méthodologique des gaps dynamiques, et après

intégration des couvertures, la sensibilité à un an du bilan à une baisse homogène de 100 points de base de la courbe des taux est comprise entre 0,4% de baisse du PNB prévisionnel la première année, et 4,9% de baisse du PNB prévisionnel en année 7.

Le portefeuille de crédits révisables capés détenus par la clientèle est quant à lui couvert par un portefeuille de caps constitués par le Crédit agricole Centre-est lors des derniers exercices : aucune opération nouvelle n'a été enregistrée en 2008.

La sensibilité du portefeuille de titres de placement aux risques de marché est mesurée semestriellement à travers la déclinaison d'un stress scénario : augmentation de 2 points des taux, diminution des indices actions de 20%, et de 10% de la valeur de marché pour les engagements alternatifs. L'impact de ce scénario sur le portefeuille de titres de placement conduit à un recul des plus-values latentes sans nécessité de provisionner, donc sans impact en résultat social. L'utilité de ce type d'analyse a été démontrée lors de l'exercice 2008, la réalité des marchés s'étant révélée plus difficile que les hypothèses du stress-scénario utilisé par le Crédit agricole Centre-est.

Dans ces conditions particulières de l'exercice 2008, le Crédit agricole Centre-est a ainsi été amené à enregistrer 38,7 millions d'euros de provisions sur son portefeuille de titres gérés pour compte propre.

La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport Financier.

### Risque opérationnel :

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit Agricole : le responsable des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au responsable du contrôle permanent et des risques de la caisse régionale.

Un reporting trimestriel du suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié, et par ailleurs un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'Administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole.

### Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

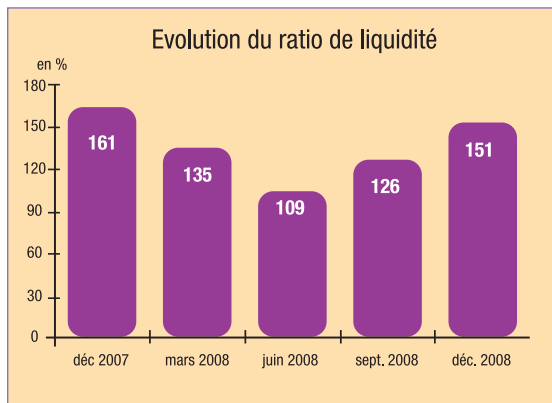
- le règlement CRBF n° 88.01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88.03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité



- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89.03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité s'effectuent à travers le comité actif-passif mensuel, et s'appuie principalement sur le ratio de liquidité réglementaire à un mois, calculé chaque fin de mois.

Le niveau de ce ratio doit être réglementairement supérieur à 100 : il a évolué de la manière suivante courant 2008, traduisant ainsi la solidité de la caisse régionale sur cet agrégat.



Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe vient en complément des obligations réglementaires.

### GRUPE CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Le pôle immobilier constitue le point central des filiales entrant dans le périmètre de consolidation. Il s'articule autour de deux sociétés foncières principales, Europimmo et Sepi, et la contribution globale de cette activité au résultat net du Groupe Crédit agricole Centre-est s'établit à 9,4 millions d'euros en croissance de 26% sur l'exercice.

L'activité de transactions immobilières développée depuis fin 2004 sous l'enseigne « Square Habitat » est regroupée sous une société holding Crédit Agricole Centre-est Immobilier (CACEI).

La politique de développement de cette activité s'est poursuivie en 2008 avec l'acquisition ou la création de 12 nouvelles agences. Les charges exceptionnelles liées à ces acquisitions ainsi qu'à la réorganisation de ce réseau qui compte désormais 44 agences, combinées à un ralentissement très marqué de l'activité sur le dernier quadrimestre, sont à l'origine d'une contribution négative à hauteur de 2,9 millions d'euros au résultat net du Groupe.

Le Crédit agricole Centre-est est également engagé dans une activité de capital risque à travers un fonds d'investissement dédié baptisé Calixte. Tiré par la réalisation de plus-values réalisées sur une opération concrétisée en 2008, l'exercice s'est clôturé sur une

contribution de 0,6 million d'euros au résultat net du Groupe.

Le Crédit agricole Centre-est détient par ailleurs une participation minoritaire de 20% dans Crédit Agricole Financements Suisse, filiale de financement hypothécaire en Suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 0,3 million d'euros en 2008.

La contribution de la caisse régionale au résultat consolidé du Groupe s'élève à 204,7 millions d'euros, en croissance de 4,3%.

Au final, le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Centre-est s'élève à 217 millions d'euros, en hausse de 4,4% par rapport à l'exercice 2007.

### PERSPECTIVES 2009

L'année 2009 s'ouvre sur des perspectives économiques très incertaines : si le ralentissement de l'économie mondiale est un fait admis par tous les observateurs, la durée et l'ampleur de ce ralentissement sont difficiles à cerner.

Fort de sa solidité financière et de ses bons équilibres de gestion, le Crédit agricole Centre-est restera un acteur engagé au service du développement de son territoire, en particulier pour ce qui concerne la mise en place des concours à l'ensemble des agents économiques. Le cap fixé par les travaux du plan d'entreprise baptisé « Convergences 2012 » n'est ainsi pas modifié par le contexte économique délicat que nous traversons.

Le programme d'investissements au service du développement commercial sera poursuivi : ouverture de nouvelles agences, rénovation du parc d'automates, et développement des services offerts par la banque en ligne à travers une approche de distribution multi-canal en seront les principaux vecteurs.

Fidèle à sa politique de développement des compétences de ses collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients, le Crédit agricole Centre-est poursuivra un important programme de formation représentant plus de 6% de la masse salariale.

Après quatre années consacrées à l'acquisition et à l'organisation d'un réseau de 44 agences de transactions immobilières sous l'enseigne Square Habitat, 2009 devra permettre de rationaliser ce nouveau métier et de l'adapter à un contexte d'activité moins soutenue.

La stratégie de diversification des activités du Crédit agricole Centre-est vers les métiers de capital risque et d'immobilier sera ainsi poursuivie, afin d'offrir à l'ensemble de ses clientèles une gamme élargie de produits et de services.

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

## ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>	<b>282 470</b>	<b>274 002</b>
Caisse, banques centrales	112 278	99 894
Effets publics et valeurs assimilées (Notes 5)	151 220	151 013
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	18 972	23 095
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (NOTE 3)</b>	<b>1 694 839</b>	<b>1 813 376</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (NOTE 4)</b>	<b>14 759 724</b>	<b>13 970 667</b>
<b>OPÉRATIONS SUR TITRES :</b>	<b>879 023</b>	<b>926 053</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	579 269	613 788
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	299 754	312 265
<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>	<b>1 491 396</b>	<b>1 090 085</b>
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	1 187 978	797 151
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	199 632	187 046
Immobilisations incorporelles (Note 7)	9 842	10 053
Immobilisations corporelles (Note 7)	93 944	95 835
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>512 670</b>	<b>455 340</b>
Autres actifs (Note 8)	215 418	205 730
Comptes de régularisation (Note 8)	297 252	249 610
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 620 122</b>	<b>18 529 523</b>

**PASSIF**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>	<b>5 555</b>	<b>7 177</b>
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	5 555	7 177
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (NOTE 10)</b>	<b>10 526 537</b>	<b>10 328 132</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE (NOTE 11)</b>	<b>5 281 475</b>	<b>4 401 464</b>
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (NOTE 12)</b>	<b>697 931</b>	<b>838 588</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>344 650</b>	<b>396 677</b>
Autres passifs (Note 13)	139 850	172 369
Comptes de régularisation (Note 13)	204 800	224 308
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>216 958</b>	<b>215 261</b>
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	216 958	215 261
Dettes subordonnées (Note 19)	0	0
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG) (NOTE 17)</b>	<b>98 891</b>	<b>98 891</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (NOTES 18 ET 19)</b>	<b>2 448 125</b>	<b>2 243 333</b>
Capital souscrit	191 453	191 510
Primes d'émission	352 243	352 243
Réserves	1 673 533	1 463 575
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2 530	2 812
Report à nouveau	0	1 225
Résultat de l'exercice	228 366	231 968
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 620 122</b>	<b>18 529 523</b>

# HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>2 202 585</b>	<b>2 664 326</b>
Engagements de financements	1 751 221	2 228 952
Engagements de garantie	448 385	431 706
Engagements sur titres	2 979	3 668
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 644 702</b>	<b>3 080 156</b>
Engagements de financement	380 305	182 305
Engagements de garantie	3 261 418	2 894 183
Engagements sur titres	2 979	3 668

- \*Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :
- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
  - Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés (Note 24 et 25)	857 923	782 764
Intérêts et charges assimilées (Note 24)	- 515 566	- 431 707
Revenus des titres à revenu variable (Note 25)	80 038	61 307
Commissions (produits) (Note 26)	254 614	246 899
Commissions (charges) (Note 26)	- 37 386	- 28 797
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 27)	7 843	- 1 898
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 28)	- 32 740	11 684
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 29)	51 357	50 518
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 29)	- 1 875	- 2 870
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>664 208</b>	<b>687 900</b>
Charges générales d'exploitation (Note 30)	- 312 797	- 313 420
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 13 699	- 13 242
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>337 712</b>	<b>361 238</b>
Coût du risque (Note 31)	- 44 744	- 41 975
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>292 968</b>	<b>319 263</b>
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 32)	5 862	9 176
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>298 830</b>	<b>328 439</b>
Résultat exceptionnel (Note 33)	0	- 1 000
Impôt sur les bénéfices (Note 34)	- 70 756	- 95 764
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	292	293
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>228 366</b>	<b>231 968</b>





## NOTE 1

### CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 1.1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, 136 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

#### 1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole"

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Aucune demande de mise en œuvre de cette garantie n'a été exercée à ce jour.

## 1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2008

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 182,1 M€, (dont 8,2 M€ par capitalisation d'une avance en compte courant) à l'augmentation de capital de Juillet 2008 de la SAS Rue La Boétie. Elle détient ainsi, au 31/12/2008, 5,42% de la SAS Rue La Boétie pour un montant nominal souscrit de 844,7 M€.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a consenti en mars 2008 une avance de 194,1 M€ à la SAS Rue La Boétie. Cette avance sera partiellement capitalisée lors de l'émission de titres de 3,6 Mrds prévue en 2009 par Crédit Agricole SA. Au 31/12/2008, le montant total de l'avance consentie à la SAS Rue La Boétie est de 217,2 M€.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 8 M€ (dont 5,8 M€ ont été libérés) à l'augmentation de capital de CACEI, structure régionale dont l'objectif est le développement de l'activité de transaction et de gestion sur le secteur de l'immobilier. Au 31/12/2008, le capital total souscrit s'élève à 15 M€, et a été appelé à hauteur de 12,8 M€.

La Caisse Régionale de Crédit agricole Centre-est a procédé au cours de l'exercice à la couverture des 350M€ de BMTN structurés émis en 2007.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a enregistré sur l'exercice une avance spécifique de CASA à hauteur de 107 M€ au titre des émissions de la SFEF (Société de Financement de l'économie française). Les créances données en garanties en contrepartie ont été comptabilisées en hors bilan.

## NOTE 2

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04 et 2007-05

Il n'y a ni changement de méthode comptable, ni changement de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse de Crédit agricole Centre-est à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### • Créances restructurées

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève 33 M€.

Les décotes sur crédits restructurés sont comptabilisées comme suit :

### Anciens stocks :

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée.

### Nouveaux stocks :

A compter de Février 2007, et à l'occasion du changement d'applicatif de gestion des crédits, une décote a été comptabilisée lors de restructuration de crédits. Le montant des décotes est de 0,28 M€ au 31/12/2008.

### • Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

### • Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### • Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

### • Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

# Notes annexes aux comptes sociaux

Ces provisions sont réalisées individuellement à l'exception des comptes débiteurs, ouvertures de crédits et PPA de moins de 30 490 euros, provisionnés statistiquement dès leur entrée en créances douteuses jusqu'à leur arrivée en contentieux où les provisions sont réexaminées individuellement.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

## 2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

- **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus fixes ».

### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.



# Notes annexes aux comptes sociaux

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée,
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. paragraphe 2.1 créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

## • Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01.

## • Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## • Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

# Notes annexes aux comptes sociaux

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

## • Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

## • Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

## • Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

## 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle de immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	40 ans
• Second œuvre	25 ans
• Installations techniques	10 à 15 ans
• Agencements	8 à 15 ans
• Matériel informatique	4 à 7 ans (linéaire ou dégressif)
• Matériel spécialisé	4 à 7 ans (linéaire ou dégressif)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

## 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique «Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

## 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

## 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

## 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 29 mai 2007, La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Investissement, SNC Europimmo, Crédit Agricole Centre-est Immobilier, Centre-Est Immobilier Participations, Centre-est Participations II, Agence VORAZ, CACEI Nord Isère, CACEI Nord Lyon, CACEI Beaujolais, CACEI Ouest Lyon et L'immobilière Saint Pierre. D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

## 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Le montant des engagements de la Caisse Régionale de Crédit agricole Centre-est vis-à-vis de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux concernant les engagements de retraites ou pré-retraites, indemnités et allocations dues en raison du départ à la retraite ou avantages similaires sont couverts par des organismes spécialisés.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 la recommandation n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires intégrant l'actualisation des engagements.

Les cotisations versées au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 3,6 M€.

Les primes versées à l'occasion des remises de médailles du travail sont provisionnées.

## 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

## 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2008, a été calculé aux taux en vigueur.

La charge d'impôt, figurant au compte de résultat, correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, aux mouvements de provisions pour risques et charges d'impôt, aux règlements effectués, ou dégrèvements obtenus, au titre de litiges antérieurs et à la prise en compte de la fiscalité différée mentionnée au paragraphe 2.6, à l'exclusion de toute autre fiscalité latente.

La Caisse de Crédit agricole Centre-est a opté, pour les exercices 1995 et suivants, pour le régime d'intégration fiscale avec certaines de ses filiales.

En 2008, les Sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes : Prestimmo, Crédit Agricole Participations, Wiggins France, SEPI, CFF, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, Calixte



# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 3

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

CRÉANCES En milliers d'euros	<3mois	>3mois < 1an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	* Total en principal	* Créances rattachées	Total 2008	Total 2007
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
Comptes et prêts :								
· à vue	9 831	0	0	0	9 831	32	9 863	15 389
· à terme	839	0	0	0	839	8	847	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	8 236	8 236	26	8 262	7 706
<b>Total</b>	<b>10 670</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 236</b>	<b>18 906</b>	<b>66</b>	<b>18 972</b>	<b>23 095</b>
<b>Dépréciations</b>							<b>0</b>	
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>18 972</b>	<b>23 095</b>

### OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Comptes ordinaires	391 013				391 013	790	391 803	240 517
Comptes et avances à terme	253 548	107 270	417 785	492 187	1 270 790	32 246	1 303 036	1 572 859
<b>Total</b>	<b>644 561</b>	<b>107 270</b>	<b>417 785</b>	<b>492 187</b>	<b>1 661 803</b>	<b>33 036</b>	<b>1 694 839</b>	<b>1 813 376</b>
<b>Dépréciations</b>							<b>0</b>	
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>1 694 839</b>	<b>1 813 376</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 91,6 M€ et 2,8M€  
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 220,2 M€

Parmi les créances sur les établissements de crédit 1 713,8 M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

La rubrique comptes et avances à terme enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 4

### OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

#### 4.1 ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Créances En milliers d'euros	<3mois	>3mois < 1an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	* Total en principal	* Créances rattachées	Total 2008	Total 2007
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>								
Créances commerciales	65 468	752	0	0	66 220	0	66 220	69 958
Autres concours à la clientèle	1 122 955	1 483 272	4 628 462	7 423 919	14 658 608	101 862	14 760 470	13 897 496
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	122 247	0	0	0	122 247	1 728	123 975	172 585
<b>Dépréciations</b>							<b>- 190 941</b>	<b>- 169 372</b>
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>14 759 724</b>	<b>13 970 667</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 86,2 M€. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 220,2 M€.

Parmi les créances sur la clientèle 1 455,5 M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008 contre aucun au 31 décembre 2007.

\* Les encours restructurés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 33 M€ contre 13,6 M€ au 31 décembre 2007.

#### 4.2 ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

CRÉANCES En milliers d'euros	Année 2008					Année 2007				
	En cours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	En cours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	7 632 849	77 960	17 840	52 857	13 538	7 091 933	66 052	20 251	44 985	15 916
Agriculteurs	1 289 027	28 078	11 776	21 158	10 816	1 249 670	24 880	9 338	16 145	7 992
Autres professionnels	2 120 808	74 176	28 318	57 920	26 806	2 097 828	65 757	23 054	52 394	22 052
Société financières	178 864	242	0	208	0	136 574	364	99	293	60
Entreprises	2 160 264	64 641	12 380	53 256	11 894	2 100 020	61 779	23 187	50 345	22 062
Collectivités publiques	1 509 004	20	0	20	0	1 409 873	20	0	20	0
Autres agents économiques	59 849	5 796	4 721	5 522	4 525	54 141	5 517	4 525	5 190	4 316
<b>TOTAL</b>	<b>14 950 665</b>	<b>250 913</b>	<b>75 035</b>	<b>190 941</b>	<b>67 579</b>	<b>14 140 039</b>	<b>224 369</b>	<b>80 454</b>	<b>169 372</b>	<b>72 398</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 5

### TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	Année 2008					Année 2007
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	0	0	0	147 777	147 777	147 579
• dont surcote restant à amortir	0	0	0		0	87
• dont décote restant à amortir	0	0	0		0	1 008
Créances rattachées	0	0	0	3 443	3 443	3 434
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>151 220</b>	<b>151 013</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :					0	606 566
• Emis par organismes publics	0	0	0	0	0	0
• Autres émetteurs	0	205 336	0	394 922	600 258	606 566
- dont surcote restant à amortir	0	0	0	0	0	536
- dont décote restant à amortir	0	0	0	0	0	1 740
Créances rattachées	0	3 025		8 821	11 846	10 961
Dépréciations	0	- 32 835		0	- 32 835	- 3 739
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>579 269</b>	<b>613 788</b>
Actions et autres titres à revenu variable	0	308 023	1 888		309 911	312 931
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	- 10 150	- 7	0	- 10 157	- 666
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>299 754</b>	<b>312 265</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>473 399</b>	<b>1 881</b>	<b>554 963</b>	<b>1 030 243</b>	<b>1 077 066</b>
<b>VALEURS ESTIMATIVES</b>	<b>0</b>	<b>946 798</b>	<b>3 762</b>	<b>962 149</b>	<b>1 340 154</b>	<b>1 996 563</b>

#### Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2008.

#### Cessions de titres d'investissement avant l'échéance :

La Caisse régionale n'a procédé à aucune cession de titres d'investissement avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 12,26 M€ au 31/12/2008, contre 54,03 M€ au 31/12/2007.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 2,32 M€ au 31/12/2008, contre 2,5 M€ au 31/12/2007.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissements s'élève à 17,48 M€ au 31/12/2008, contre 14,18 M€ au 31/12/2007.

La Caisse régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

## 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

Encours nets En milliers d'euros	Année 2008	Année 2007
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	528 753	561 439
Sociétés financières	321 872	326 317
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	28 398	38 297
Divers et non ventilés	0	0
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>879 023</b>	<b>926 053</b>
Créances rattachées Dépréciations		
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>879 023</b>	<b>926 053</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

En milliers d'euros	Année 2008				Année 2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	600 258	147 777	309 911	1 057 946	606 566	147 579	312 931	1 067 076
dont titres cotés	249 922	147 777	0	397 699	241 232	147 579	0	
dont titres non cotés <sup>(1)</sup>	350 336	0	309 911	660 247	365 334	0	312 931	678 265
Créances rattachées	11 846	3 443	0	15 289	10 961	3 434	0	14 395
Dépréciations	- 32 835	0	- 10 157	- 42 992	- 3 739	0	- 666	- 4 405
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>579 269</b>	<b>151 220</b>	<b>299 754</b>	<b>1 030 243</b>	<b>613 788</b>	<b>151 013</b>	<b>312 265</b>	<b>1 077 066</b>

<sup>(1)</sup> La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :  
 OPCVM français 290,8 M€ dont OPCVM français de capitalisation 290,8 M€  
 OPCVM étrangers 8,1 M€ dont OPCVM étrangers de capitalisation 8,1 M€

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
Fonds dédiés SPARKWAY	199 958	209 107
OPCVM monétaires	19 490	20 114
OPCM obligataires	10 569	10 330
OPCM actions	4	5
OPCM autres	78 693	73 100
<b>TOTAL</b>	<b>308 714</b>	<b>312 656</b>

Le fond SPARK WAY est sous contrôle exclusif de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

## 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	< 3mois	> 3mois < 1an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées	Total 2008	Total 2007
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	19 992	58 113	329 826	192 327	600 258	11 846	612 104	617 527
Dépréciations					0		- 32 835	- 3 739
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>600 258</b>	<b>11 846</b>	<b>579 269</b>	<b>613 788</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute	0	0	147 777	0	147 777	3 443	151 220	151 013
Dépréciations					0		0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>147 777</b>	<b>3 443</b>	<b>151 220</b>	<b>151 013</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 6

### TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS  En milliers d'euros			Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (y compris le résultat)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par le Crédit agricole Centre-est et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par le Crédit agricole Centre-est	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par le Crédit agricole Centre-est au cours de l'exercice	Dernier exercice
							Brutes	Nettes						
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ (&gt; 1 915 K€)</b>														
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :														
SA	CA FINANCEMENT SUISSE	-	CHF	160 000	22 260	20,00%	32 000	32 000	5 387	223 764	34 074	2 436	715	31/12/08
			soit en EUR				21 022	21 022						
- Participations dans des établissements de crédit : Néant														
- Autres parts dans les entreprises liées :														
SAS	CA CREATION	419319322	EUR	2 418	719	100,00%	2 424	2 366	0	0	0	838	0	31/12/08
SNC	EUROPIMMO	351118922	EUR	74 116	20 111	100,00%	85 169	85 169	78 457	0	0	4 320	0	31/12/08
SARL	PRESTIMMO	301501599	EUR	1 121	4 723	100,00%	10 214	4 512	0	0	0	1 332	0	31/12/08
SARL	SEPI	303251789	EUR	19 705	28 433	100,00%	75 448	52 257	606	2 030	151	4 056	0	31/12/08
SAS	CALIXTE	433948890	EUR	20 000	623	100,00%	20 000	20 000	0	0	0	353	0	31/12/08
SAS	CACEI	444464283	EUR	15 000	- 1 416	100,00%	15 000	13 395	57	0	739	130	0	31/12/08
- Autres titres de participations														
SAS	SACAM DEVELOPPEMENT	444369607	EUR	730 622	80 611	5,72%	41 799	41 799	12 913	0	45 358	34 583	840	30/06/08
SAS	SACAM INTERNATIONAL	437579949	EUR	900 040	1 062	5,42%	48 789	48 789	0	0	8 063	7 537	33	31/12/07
SAS	RUE LA BOETIE	439208190	EUR	1 746 362	10 460 561	5,42%	844 674	844 674	217 243	0	1 229 673	1 099 618	59 641	30/06/08
SAS	SACAM FIRECA	442098208	EUR	74 700	- 23 642	4,86%	3 629	2 480	0	0	2 026	1 952	0	30/06/08
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ</b>														
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble) : Néant														
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)			EUR				9	9					0	
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)			EUR				295	225					0	
- Autres titres de participations (ensemble)			EUR				14 203	13 017					456	
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS</b>							<b>1 182 675</b>	<b>1 149 714</b>					<b>61 685</b>	



# Notes annexes aux comptes sociaux

## 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	ANNEE 2008		ANNEE 2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>				
• Titres non cotés	229 572	252 272	221 608	185 451
• Titres cotés			0	0
• Avances consolidables	610	610	1 910	1 910
• Créances rattachées	77	77	19	19
• Dépréciations	- 30 627		- 36 491	0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>199 632</b>	<b>252 959</b>	<b>187 046</b>	<b>187 380</b>
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>				
• Titres non cotés	953 103	<sup>(1)</sup> 1 407 246	770 906	1 277 366
• Titres cotés			0	0
• Avances consolidables	231 711	231 711	22 191	22 191
• Créances rattachées	334	334	319	319
• Dépréciations	- 2 335		- 2 146	0
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 182 813</b>	<b>1 639 291</b>	<b>791 270</b>	<b>1 299 876</b>
<b>AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>				
• Titres non cotés	5 029	5 029	5 029	5 029
• Titres cotés			0	0
• Avances consolidables	134	134	842	842
• Créances rattachées	2	2	10	10
• Dépréciations			0	0
<b>SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>	<b>5 165</b>	<b>5 165</b>	<b>5 881</b>	<b>5 881</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 187 978</b>	<b>1 644 456</b>	<b>797 151</b>	<b>1 305 757</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 387 610</b>	<b>1 897 415</b>	<b>984 197</b>	<b>1 493 137</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>1 420 572</b>		<b>1 022 834</b>	<b>1 493 137</b>
<b>TITRES NON COTÉS</b>	<b>1 187 704</b>		<b>997 543</b>	<b>1 467 846</b>
<b>TITRES COTÉS</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> La valeur retenue pour la SAS Rue La Boétie au 31 décembre 2008 est la valeur d'utilité, calculée sur la base de l'actif net réévalué.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 7

### VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

RUBRIQUES En milliers d'euros	01/01/08	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/08
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	221 608	7 964	0	0	229 572
Avances consolidables	1 910	4 500	5 800	0	610
Créances rattachées	19	77	19	0	77
Dépréciations	- 36 491	- 57	5 922		- 30 627
<b>VALEUR NETTE AU BILAN PART ENTREPRISES LIÉES</b>	<b>187 046</b>	<b>12 484</b>	<b>11 741</b>	<b>0</b>	<b>199 632</b>
Titres de participation :					
Valeurs brutes	791 270	400 443	9 229	0	1 182 813
Avances consolidables	770 906	182 757	560	0	953 103
Avances consolidables	22 190	217 706	8 185	0	231 711
Créances rattachées	320	334	320	0	334
Dépréciations	- 2 146	- 354	164		- 2 335
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	5 881	2	718	0	5 165
Valeurs brutes	5 029	0	0	0	5 029
Avances consolidables	842	0	708	0	134
Créances rattachées	10	2	10	0	2
Dépréciations	0				
<b>VALEUR NETTE AU BILAN TITRES PARTICIPATION ET ATDLT</b>	<b>797 151</b>	<b>400 445</b>	<b>9 947</b>	<b>0</b>	<b>1 187 978</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>984 197</b>	<b>412 929</b>	<b>21 688</b>	<b>0</b>	<b>1 387 610</b>

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

RUBRIQUES En milliers d'euros	01/01/08	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/08
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	227 015	12 043	- 2 616	- 1	236 441
Amortissements et dépréciations	- 131 180	- 13 447	2 130	0	- 142 497
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>95 835</b>	<b>- 1 404</b>	<b>- 486</b>	<b>- 1</b>	<b>93 944</b>
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	14 661	266	- 277	0	14 650
Amortissements et dépréciations	- 4 608	- 252	52	0	- 4 808
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>10 053</b>	<b>14</b>	<b>- 225</b>	<b>0</b>	<b>9 842</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 888</b>	<b>- 1 390</b>	<b>- 711</b>	<b>- 1</b>	<b>103 786</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 8

### AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

RUBRIQUES En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>AUTRES ACTIFS <sup>(1)</sup></b>		
• Instruments conditionnels achetés	5 810	7 790
• Comptes de stock et emplois divers	128	74
• Débiteurs divers	185 737	188 548
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
• Comptes de règlement	23 743	9 318
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>215 418</b>	<b>205 730</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	131 341	77 373
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	115	420
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	5	6
• Charges constatées d'avance	2 206	2 331
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	64 699	79 007
• Autres produits à recevoir	97 198	88 691
• Charges à répartir	0	0
• Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
• Autres comptes de régularisation	1 688	1 782
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>297 252</b>	<b>249 610</b>
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>512 670</b>	<b>455 340</b>

(1) les montants incluent les créances rattachées.

## NOTE 9

### DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>						
Sur interbancaire	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	169 372	79 628	- 55 720	- 2 340	0	190 940
Opérations sur titres	43 042	40 469	- 7 558	0	1	75 954
Autres valeurs immobilisées	142	59	- 69	0	1	133
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS - ACTIF</b>	<b>212 556</b>	<b>120 156</b>	<b>- 63 347</b>	<b>- 2 340</b>	<b>2</b>	<b>267 027</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 10

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

DETTES En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2008	Total 2007
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
Comptes et emprunts :								7 177
• à vue	32	0	0	0	32	0	32	2 092
• à terme	0	0	0	0	0	5 523	5 523	5 085
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>5 523</b>	<b>5 555</b>	<b>7 177</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>								
Comptes ordinaires	15 834	0	0	0	15 834	0	15 834	9 512
Comptes et avances à terme	1 869 297	2 294 300	3 496 953	2 812 881	10 473 431	37 272	10 510 703	10 318 620
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>1 885 131</b>	<b>2 294 300</b>	<b>3 496 953</b>	<b>2 812 881</b>	<b>10 489 265</b>	<b>37 272</b>	<b>10 526 537</b>	<b>10 328 132</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. paragraphe 1.1 Cadre Juridique et Financier).

## NOTE 11

### COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

#### 11.1 ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

DETTES En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2008	Total 2007
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>								
Comptes ordinaires créditeurs	3 709 829	0	0	0	3 709 829	704	3 710 533	3 745 781
Comptes d'épargne à régime spécial :	74 532	0	0	0	74 532		74 532	88 817
• à vue	74 532	0	0	0	74 532	0	74 532	88 817
• à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle	285 668	245 335	893 188	39 042	1 463 233	33 177	1 496 410	566 866
• à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
• à terme	285 668	245 335	893 188	39 042	1 463 233	33 177	1 496 410	566 866
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>4 070 029</b>	<b>245 335</b>	<b>893 188</b>	<b>39 042</b>	<b>5 247 594</b>	<b>33 881</b>	<b>5 281 475</b>	<b>4 401 464</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 11.2 ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

En milliers d'euros	Total 2008	Total 2007
Particuliers	3 192 269	2 592 098
Agriculteurs	387 250	357 326
Autres professionnels	422 823	346 456
Sociétés financières	33 651	3 823
Entreprises	1 105 718	987 315
Collectivités publiques	16 297	4 751
Autres agents économiques	123 467	109 695
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>5 281 475</b>	<b>4 401 464</b>
Dettes rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 281 475</b>	<b>4 401 464</b>

## NOTE 12

### DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

DETTES En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2008	Total 2007
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>								
Bons de caisse	1 528	526	657	0	2 711	217	2 928	5 809
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	234 112	79 252	24 991	350 300	688 655	6348	695 003	832 779
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>235 640</b>	<b>79 778</b>	<b>25 648</b>	<b>350 300</b>	<b>691 366</b>	<b>6 565</b>	<b>697 931</b>	<b>838 588</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 13

### AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

RUBRIQUES En milliers d'euros	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>AUTRES PASSIFS <sup>(1)</sup></b>		
• Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
• Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
• Instruments conditionnels vendus	621	927
• Comptes de règlement et de négociation	0	0
• Créiteurs divers	124 790	158 916
• Versements restant à effectuer sur titres	14 439	12 526
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>139 850</b>	<b>172 369</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	45 682	35 180
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	173	0
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	286	373
• Produits constatés d'avance	54 574	41 693
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	25 747	34 053
• Autres charges à payer	77 006	69 078
• Autres comptes de régularisation	1 332	43 931
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>204 800</b>	<b>224 308</b>
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>344 650</b>	<b>396 677</b>

<sup>(1)</sup> les montants incluent les dettes rattachées.



# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 14

### PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
• Engagements de retraite et assimilés	2 442	2 495	- 2 495	- 86	0	2 356
• Autres engagements sociaux						0
• Risques d'exécution des engagements par signature	805	658	0	0	0	1 463
• Litiges fiscaux <sup>(1)</sup>	1 492	43	- 40	- 141	0	1 354
• Autres litiges	0	0	0	0	0	0
• Risques pays <sup>(2)</sup>	0	0	0	0	0	0
• Risques de crédit <sup>(3)</sup>	157 083	30 900	0	- 18 702	0	169 281
• Restructurations <sup>(4)</sup>	0	0	0	0	0	0
• Impôts <sup>(5)</sup>	777	0	- 374	0	0	403
• Sur participations <sup>(6)</sup>	0	0	0	0	0	0
• Risques opérationnels <sup>(7)</sup>	17 165	3 707	0	- 10 888	0	9 984
• Risque de déséquilibre du contrat épargne logement <sup>(8)</sup>	27 040	910	0	- 220	0	27 730
• Autres provisions <sup>(9)</sup>	8 457	2 383	- 1 561	- 4 891	- 1	4 387
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>215 261</b>	<b>41 096</b>	<b>- 4 470</b>	<b>- 34 928</b>	<b>- 1</b>	<b>216 958</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 112,4 M€. Dont quatre filières spécifiques à hauteur de 56,9 M€ :

Viticulture et Bovins/Ovins :

L'approche méthodologique conduit à appliquer aux encours sains « critiques » (comptes présentant une anomalie), et « intermédiaires » (comptes avec forte utilisation de la trésorerie), un provisionnement équivalent à 50% du taux de provisionnement observé sur les encours créances douteuses de la filière agricole.

Promotion immobilière :

L'approche méthodologique conduit à appliquer aux encours des dossiers sensibles, un provisionnement équivalent à 50% du taux de provisionnement observé sur les encours créances douteuses de la filière immobilière.

Crédits Court Terme Habitat :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision le différentiel entre le capital restant dû des prêts concernés et l'estimation de la valeur des biens financés après prise en compte d'une décote de marché de 40%

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 15 ci-après

(9) y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Les engagements de la Caisse régionale au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 90 238 heures cumulées au 31/12/2008.

## NOTE 15

### ÉPARGNE LOGEMENT

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/08	31/12/07
<b>PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	500
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 909	1 392
Ancienneté de plus de 10 ans	1 091	1 318
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>3 000</b>	<b>3 210</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>681</b>	<b>695</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>3 681</b>	<b>3 905</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros	31/12/08	31/12/07
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	182	208
<b>Comptes épargne-logement :</b>	392	393
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>574</b>	<b>601</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

- **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

En millions d'euros	31/12/08	31/12/07
<b>PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	4
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5	0
Ancienneté de plus de 10 ans	5	6
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>28</b>	<b>27</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En millions d'euros	01/01/08	Dotations	Reprises	31/12/08
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	10	0	0	10
<b>Comptes épargne-logement :</b>	17	1	0	18
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

## NOTE 16

### ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements en matière de retraite, de préretraite et assimilés sont couverts par un organisme spécialisé. La Caisse de Crédit agricole Centre-est a appliqué à compter du 1er janvier 2004 la recommandation n° 2003-R-01 du 1er avril 2003.

- **Variation de la dette actuarielle**

En milliers d'euros	2008	2007
<b>DETTES ACTUARIELLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>41 930</b>	<b>48 633</b>
Coûts des services rendus sur la période	1 856	1 734
Effet de l'actualisation	2 014	2 057
Cotisations de l'employé	0	0
Modification, réduction, liquidation de plan	0	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	- 12 395	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	- 2 047	- 2 419
(Gains) / pertes actuariels *	4 159	- 8 075
<b>DETTES ACTUARIELLE AU 31/12</b>	<b>35 517</b>	<b>41 930</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

- **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

En milliers d'euros	2008	2007
<b>COÛTS DES SERVICES RENDUS SUR L'EXERCICE</b>	<b>1 856</b>	<b>1 734</b>
Effet de l'actualisation	2 014	2 057
Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 674	- 2 051
Amortissement du coût des services passés	0	0
Autres gains ou pertes	2 155	- 376
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>4 351</b>	<b>1 364</b>

- **Variation de juste valeur des actifs des régimes**

En milliers d'euros	2008	2007
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>42 692</b>	<b>48 951</b>
Rendement attendu des actifs	1 674	2 051
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	2 006	- 7 699
Cotisation de l'employeur	3 599	1 808
Cotisation de l'employé	0	0
Modification, réduction, liquidation de plan	- 12 395	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	- 2 047	- 2 419
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROIT À REMBOURSEMENT AU 31/12</b>	<b>35 529</b>	<b>42 692</b>

- **Variation de la provision**

En milliers d'euros	2008	2007
(Provisions) / actifs au 1 <sup>er</sup> janvier	763	318
Cotisation de l'employeur	3 599	1 808
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Paiements directs de l'employeur	- 4 351	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	0	- 1 364
<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12</b>	<b>11</b>	<b>762</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 17

### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Fonds pour risques bancaires généraux	98 891	98 891
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>98 891</b>	<b>98 891</b>

## NOTE 18

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

En milliers d'euros	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital <sup>(1) (2) (5)</sup>	Primes, réserves et report à nouveau <sup>(3) (4)</sup>	Ecart conversion /réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>191 484</b>	<b>1 625 592</b>	<b>0</b>	<b>3 101</b>	<b>211 084</b>	<b>2 031 261</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					- 20 858	- 20 858
Variation de capital <sup>(6)</sup>	26					26
Variation des primes et réserves <sup>(6)</sup>						0
Affectation du résultat social 2006		190 226			- 190 226	0
Report à nouveau débiteur		1 225				1 225
Résultat de l'exercice 2007					231 968	231 968
Autres variations				-289		- 289
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>191 510</b>	<b>1 817 043</b>	<b>0</b>	<b>2 812</b>	<b>231 968</b>	<b>2 243 333</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					- 23 235	- 23 235
Variation de capital	- 57					- 57
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2007		209 958			- 209 958	0
Report à nouveau débiteur		- 1 225			1 225	0
Résultat de l'exercice 2008					228 366	228 366
Autres variations				- 282		- 282
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>191 453</b>	<b>2 025 776</b>	<b>0</b>	<b>2 530</b>	<b>228 366</b>	<b>2 448 125</b>

(1) Le capital souscrit a été appelé en totalité

(2) Pas de CCI émis à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

(3) Pas de primes d'émission

(4) Pas de réévaluation légale

(5) Pas d'actions propres

(6) Pas de nouvelle émission de Certificats Coopératifs d'Association

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 19

### COMPOSITION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros	2008	2007
Capitaux propres	2 448 125	2 243 333
Fonds pour risques bancaires généraux	98 891	98 891
Dettes subordonnées et titres participatifs	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel		0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 547 016</b>	<b>2 342 224</b>

## NOTE 20

### OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Solde au 31/12/2008	
	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
<b>CRÉANCES</b>	<b>86 908</b>	<b>72</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	5 857	0
Sur la clientèle	81 051	72
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
<b>DETTES</b>	<b>56 574</b>	<b>2 042</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	0	0
Sur la clientèle	56 574	2 042
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	0	0
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>225 804</b>	<b>0</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	223 764	0
Garanties données à la clientèle	2 040	0
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0



# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 21

### OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

En milliers d'euros	2008		2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME</b>	<b>75 212</b>	<b>75 275</b>	<b>40 454</b>	<b>40 041</b>
Devises	35 051	40 438	17 142	21 977
Euros	40 161	34 837	23 312	18 064
<b>PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75 212</b>	<b>75 275</b>	<b>40 454</b>	<b>40 041</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 22

### OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

TYPE D'OPERATION En milliers d'euros	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	2008	2007
<b>OPERATIONS FERMES</b>	<b>2 442 185</b>	<b>800</b>	<b>2 442 985</b>	<b>3 011 487</b>
<b>OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
• Contrats à terme de change	0	0	0	0
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
• Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ <sup>(1)</sup></b>	<b>2 442 185</b>	<b>800</b>	<b>2 442 985</b>	<b>3 011 487</b>
• Swaps de taux d'intérêt	2 442 185	800	2 442 985	3 011 487
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
• Contrats à terme de change	0	0	0	0
• FRA	0	0	0	0
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
• Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>	<b>1 181 493</b>	<b>0</b>	<b>1 181 493</b>	<b>1 468 020</b>
<b>OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Instr.de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ</b>	<b>1 181 493</b>	<b>0</b>	<b>1 181 493</b>	<b>1 468 020</b>
• Options de swap de taux :				
Achetées	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0
• Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Achetés	1 169 886		1 169 886	1 453 210
Vendus	11 607		11 607	14 810
• Instr.de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
• Autres instruments à terme conditionnels :				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>DÉRIVÉS DE CRÉDIT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>365 546</b>
• Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés	0	0	0	365 546
Vendus	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 623 678</b>	<b>800</b>	<b>3 624 478</b>	<b>4 845 053</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir En milliers d'euros									
	Total 31/12/2008			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	> 1 à < 5 ans	> 5 ans	< 1an	> 1 à < 5 ans	> 5 ans	< 1an	> 1 à < 5 ans	> 5 ans
• Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Swaps de taux d'intérêt	96 622	1 986 385	359 978	96 622	1 986 385	359 978	0	0	0
• Swaps de devises	0	0	10 602	0	0	10 602	0	0	0
• Caps, Floors, Collars	285 567	698 169	197 757	285 567	698 169	197 757	0	0	0
• Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>382 189</b>	<b>2 684 554</b>	<b>568 337</b>	<b>382 189</b>	<b>2 684 554</b>	<b>568 337</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Opérations de change à terme	139 886	0	0	139 886	0	0			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>522 075</b>	<b>2 684 554</b>	<b>568 337</b>	<b>522 075</b>	<b>2 684 554</b>	<b>568 337</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

En milliers d'euros	31/12/08		31/12/07	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
• Futures	0	0	0	0
• Options de change	0	0	0	0
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0
• Options de taux	0	0	0	0
• F.R.A.	0	0	0	0
• Swaps de taux d'intérêt	138 303	2 442 985	53 679	3 011 487
• Swaps de devises	10 601	10 602	10 048	10 049
• Forward taux	0	0	0	0
• Caps, Floors, Collars	4 911	1 181 493	17 259	1 468 020
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>153 815</b>	<b>3 635 080</b>	<b>80 986</b>	<b>4 489 556</b>
• Opérations de change à terme	0	0	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>153 815</b>	<b>3 635 080</b>	<b>80 986</b>	<b>4 489 556</b>

(La juste valeur sera renseignée coupon couru inclus)

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

### VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERÊT (en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERÊT ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	800	555 787	1 897 000	0
Contrats assimilés <sup>(1)</sup>	0	0	0	0

<sup>(1)</sup> Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1<sup>er</sup> du règlement 90.15 du CRBF.

### TRANSFERTS DE CONTRATS D'ÉCHANGE ENTRE DEUX CATEGORIES DE PORTEFEUILLE En milliers d'euros

		CLASSIFICATION AU 31/12/2008			
		Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
NOUVEAU PORTEFEUILLE	Position ouverte isolée		0		
	Micro-couverture	800			0
ANCIEN PORTEFEUILLE	Macro-couverture				0
	Swaps de transaction		0	0	

## NOTE 23

### INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

#### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	2008		2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
• Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0
• Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	178 684	93 539	173 458	160 018
• Risques sur les autres contreparties	729	586	108	760
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>179 413</b>	<b>94 125</b>	<b>173 566</b>	<b>160 778</b>
<b>DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :</b>				
• Taux d'intérêt, change et matières premières	0	0	0	0
• Dérivés actions et sur indices	0	0	0	0
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INCIDENCES DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>179 413</b>	<b>94 125</b>	<b>173 566</b>	<b>160 778</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 24

### PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

PRODUITS NETS D'INTERETS En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
<b>INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>	<b>857 923</b>	<b>782 764</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	20 783	17 352
sur opérations internes au Crédit Agricole	94 824	85 952
sur opérations avec la clientèle	683 022	620 932
sur obligations et autres titres à revenu fixe	38 616	39 696
Produit net sur opérations de macro-couverture	19 056	14 754
Autres intérêts et produits assimilés	1 622	4 078
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>	<b>- 515 566</b>	<b>- 431 707</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	- 16 895	- 12 777
sur opérations internes au Crédit Agricole	- 401 831	- 365 524
sur opérations avec la clientèle	- 59 735	- 26 963
sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 36 506	- 25 742
Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	- 599	- 701
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>342 357</b>	<b>351 057</b>

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques. Au 31 décembre 2008, le montant du produit net sur opérations de couverture s'élevait à 19 056 milliers d'euros

## NOTE 25

### REVENUS DES TITRES

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
• TITRES DE PLACEMENT	7 130	5 014
• LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE	0	0
• TITRES D'INVESTISSEMENT	26 267	30 561
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	5 219	4 121
<b>REVENUS DES TITRES À REVENUS FIXES</b>	<b>38 616</b>	<b>39 696</b>
• PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 043	388
• TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	71 790	60 751
• TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	7 205	168
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	0	0
<b>REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES</b>	<b>80 038</b>	<b>61 307</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>118 654</b>	<b>101 003</b>

Les produits des titres à revenus variables incluent les versements par la SAS rue La Boétie de dividendes de 59,64 M€.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 26

### PRODUIT NET DES COMMISSIONS

En milliers d'euros	31/12/08			31/12/07		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	1 173	- 2	1 171	1 377	0	1 377
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	42 124	- 21 562	20 562	36 342	- 13 296	23 046
• Sur opérations avec la clientèle	73 941	- 136	73 805	69 795	- 139	69 656
• Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
• Sur opérations de change	402	0	402	359	0	359
• Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
• Sur prestations de services financiers <sup>(1)</sup>	135 812	- 14 408	121 404	138 133	- 14 323	123 810
• Provision pour risques sur commissions	1 162	- 1 278	- 116	893	- 1 039	- 146
<b>TOTAL</b>	<b>254 614</b>	<b>- 37 386</b>	<b>217 228</b>	<b>246 899</b>	<b>- 28 797</b>	<b>218 102</b>

## NOTE 27

### GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En milliers d'euros	2008	2007
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 009	2 304
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	4 834	- 4 202
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>7 843</b>	<b>- 1 898</b>



# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 28

### GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En milliers d'euros

TITRES DE PLACEMENT	TOTAL 2008	TOTAL 2007
Dotations aux dépréciations	- 40 059	- 3 980
Reprises de dépréciations	1 379	261
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS</b>	<b>- 38 680</b>	<b>- 3 719</b>
Plus-values de cession réalisées	5 042	13 023
Moins-values de cession réalisées	-653	0
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES</b>	<b>4 389</b>	<b>13 023</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>- 34 291</b>	<b>9 304</b>

TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	TOTAL 2008	TOTAL 2007
Dotations aux dépréciations	0	0
Reprises de dépréciations	93	26
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS</b>	<b>93</b>	<b>26</b>
Plus-values de cession réalisées	1 458	2 354
Moins-values de cession réalisées	0	0
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>	<b>1 458</b>	<b>2 354</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE</b>	<b>1 551</b>	<b>2 380</b>
<b>TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>- 32 740</b>	<b>11 684</b>

Les plus-values de cession comprennent 1,5 M€ de plus-value sur titres de l'activité de portefeuille, et 4,4 M€ de plus-value sur titres de placement.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 29

### AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	2008	2007
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
Produits divers	51 302	49 724
Quote part des opérations faites en commun	0	0
Refacturation et transfert de charges	0	0
Reprises provisions	55	794
Opérations de Crédit bail et assimilés	0	0
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>51 357</b>	<b>50 518</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
Charges diverses	- 121	- 112
Quote part des opérations faites en commun	- 1 699	- 1 964
Refacturation et transfert de charges	0	0
Dotations provisions	- 55	- 794
Opérations de Crédit bail et assimilés	0	0
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>- 1 875</b>	<b>- 2 870</b>

## NOTE 30

### CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>FRAIS DE PERSONNEL :</b>		
• Salaires et traitements :	104 996	104 566
• Charges sociales :	50 992	48 283
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	14 493	12 547
• Intéressement et participation	25 766	25 957
• Impôts et taxes sur rémunérations	13 676	12 525
<b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>195 430</b>	<b>191 331</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 2 968	- 2 253
<b>FRAIS DE PERSONNEL NETS</b>	<b>192 462</b>	<b>189 078</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS :</b>		
• Impôts et taxes	9 848	10 049
• Services extérieurs	109 961	113 934
• Autres frais administratifs	578	413
<b>TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIFS</b>	<b>120 387</b>	<b>124 396</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	- 52	- 54
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS NETS</b>	<b>120 335</b>	<b>124 342</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>312 797</b>	<b>313 420</b>

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 510 K€, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 323 K€.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 30.1 EFFECTIF PAR CATÉGORIE (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/08	31/12/07
CADRES	712	685
NON CADRES	2 326	2 366
<b>TOTAL</b>	<b>3 038</b>	<b>3 051</b>

## NOTE 31

### COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 108 000</b>	<b>- 95 706</b>
Dépréciations de créances douteuses	- 105 266	- 91 839
Autres provisions et dépréciations	- 2 734	- 3 867
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>74 536</b>	<b>66 743</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses <sup>(1)</sup>	66 919	62 535
Autres reprises de provisions et dépréciations <sup>(2)</sup>	7 617	4 208
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 33 464</b>	<b>- 28 963</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées <sup>(3)</sup>	- 1 255	- 1 332
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées <sup>(4)</sup>	- 11 195	- 13 346
Décote sur prêts restructurés	- 303	- 336
Récupérations sur créances amorties	1 473	2 002
Pertes sur risques opérationnels	0	0
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 44 744</b>	<b>- 41 975</b>

<sup>(1)</sup> Dont 6,2 M€ utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises  
Dont 5,0 M€ utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises

<sup>(2)</sup> Dont 0,04 M€ utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

<sup>(3)</sup> Dont 0,2 M€ sur les créances douteuses compromises

<sup>(4)</sup> Dont 6,2 M€ sur les créances douteuses compromises

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 32

### RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
<b>DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS</b>		
• De titres d'investissement	0	0
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 411	- 1 671
<b>REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS</b>		
• De titres d'investissement	0	0
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6 086	16 297
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>5 675</b>	<b>14 626</b>
• De titres d'investissement	0	0
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 675	14 626
<b>PLUS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES</b>		
• Sur titres d'investissement	0	0
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	244	958
<b>MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>		
• Sur titres d'investissement	0	0
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	- 7 356
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION</b>	<b>244</b>	<b>- 6 398</b>
• Sur titres d'investissement	0	0
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	244	- 6 398
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>5 919</b>	<b>8 228</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
• Plus-values de cession	510	986
• Moins-values de cession	- 567	- 38
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>- 57</b>	<b>948</b>
<b>RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>5 862</b>	<b>9 176</b>

## NOTE 33

### CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas comptabilisé au cours de l'exercice de produits ni de charges exceptionnels.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## NOTE 34

### IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

La somme de 70,8 M€ d'IS inclut 73,6 M€ d'IS dû pour l'exercice 2008.

L'impact des reprises de provisions pour impôts différés s'élève à 2,2 M€.

La charge d'impôt de l'exercice inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 1,9 M€ ainsi que des régularisations sur exercices antérieurs.

## NOTE 35

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en euros)

<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>228 366 101,66</b>
<b>REPORT À NOUVEAU</b>	<b>0,00</b>
Réserve spéciale loi sur le mécénat	18 114,79
Intérêt aux parts sociales	6 461 197,89
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 127 457,62
Versement à la réserve légale	153 569 498,52
Versement aux réserves facultatives	51 189 832,84

## NOTE 36

### PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

En milliers d'euros	KPMG	%	FOGEX	%
<b>AUDIT :</b>				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup>	130,84	100%	87,23	100%
• Missions accessoires		0%		0%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>130,84</b>	<b>100%</b>	<b>87,23</b>	<b>100%</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS :</b>				
• Juridique, fiscal et social		0%		0%
• Technologie de l'information		0%		0%
• Audit interne		0%		0%
• Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0%		0%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>130,84</b>	<b>100%</b>	<b>87,23</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

**KPMG Audit**

51, rue de Saint-Cyr  
CP 409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

**Fogex S.A.S**

Espace d'activités de Sennecé  
644 rue des Grandes Teppes  
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon  
71009 Mâcon Cedex

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or  
Capital social : €.191.453.400

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

#### Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

### Estimations comptables :

- La Caisse Régionale constitue des provisions et dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note 2.1). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques, ainsi que des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- La Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2, 2.5 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre Caisse Régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Dans le cadre de nos appréciations des estimations comptables et des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels,

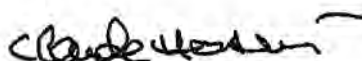
Lyon et Mâcon, le 2 mars 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

FOGEX SAS



Alain Feuillet  
Associé



Claude Hébert  
Associé

**KPMG Audit**

51, rue de Saint-Cyr  
CP 409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

**Fogex S.A.S**

Espace d'activités de Sennecé  
644 rue des Grandes Teppes  
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon  
71009 Mâcon Cedex

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

### Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or  
Capital social : €.191.453.400

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008

#### Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

### 1 Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1.1 - Avance accordée à SAS RUE LA BOETIE

- **Nature et objet**

Votre Caisse a accordé une avance d'un montant maximal de €.194.100.000 rémunérée au taux d'intérêt Euribor 1 mois + 160 points de base.

- **Modalités**

Le montant de l'avance s'élève au 31 décembre 2008 à €.203.214.665 suite à la capitalisation des intérêts.  
Les produits d'intérêts s'élèvent au 31 décembre 2008 à €.9.138.893.

- **Autorisation**

Conseil d'Administration du 22 février 2008.

#### 1.2 - Avance accordée à SAS RUE LA BOETIE

- **Nature et objet**

Votre Caisse a accordé une avance d'un montant maximal de €.179.629.000 moyennant une commission d'engagement et rémunérée au taux d'intérêt Euribor 1 mois + 30 points de base.

- **Modalités**

Aucun tirage n'est intervenu sur l'exercice 2008. Le produit sur la commission d'engagement s'élève à €.2.155.548.

- **Autorisation**

Conseil d'Administration du 30 mai 2008.



## 2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 - Convention d'intégration fiscale

Avec les sociétés suivantes :

PRESTIMMO	SCI GAMBETTA
CREDIT AGRICOLE PARTICIPATIONS	SNC EUROPIIMMO
INTERIMOB	SCI 57 COURS DE LA LIBERTE
SCI QUAI JEAN MOULIN	SEPI SNC
WIGGINS FRANCE	SCI DU 36
SEPI SA	CREDIT AGRICOLE CREATION
CFF	CACEI OUEST LYON
CALIXTE INVESTISSEMENT	CACEI NORD LYON
SCI 5 RUE DU BŒUF	CACEI NORD ISERE
SCI 113 RUE DES CHARMETTES	AGENCE VORAZ
L'IMMOBILIERE ST PIERRE	CACEI BOURGOGNE BRESSE
CENTRE EST PARTICIPATIONS II	
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	
CENTRE EST IMMOBILIER PARTICIPATIONS	

- **Nature et objet**

Votre Caisse Régionale a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les sociétés indiquées ci-dessus. Cette option permet à votre Caisse Régionale de se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt forfaitaire annuel, et ceci pour la durée de l'option.

- **Modalités**

La charge nette d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2008 s'élève à €.73.617.738.

### 2.2 - Avances accordées à SAS RUE LA BOETIE

- **Nature et objet**

Votre Caisse Régionale a accordé une avance d'un montant maximal de €.21.684.000 mise à disposition en un ou plusieurs tirages et rémunérée au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 30 points de base.

- **Modalités**

Le montant de l'avance au 31 décembre 2008 est de €.7.806.280.  
Les produits d'intérêts s'élèvent au 31 décembre 2008 à €.231.386.

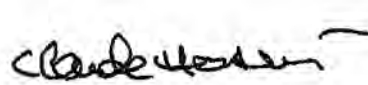
Lyon et Mâcon, le 2 mars 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

FOGEX SAS



Alain Feuillet  
Associé



Claude Hébert  
Associé

## **Chapitre 2 :**

# **Les Comptes Consolidés aux normes IFRS**



## 1 - PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »,
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements,
- l'interprétation IFRIC 9 relative au réexamen des dérivés incorporés,
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.

En 2008, le Crédit agricole Centre-est n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1<sup>er</sup> juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Crédit agricole Centre-est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

## 2 - CADRE GENERAL

### 2.1 Présentation juridique de l'entité consolidante

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 136 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

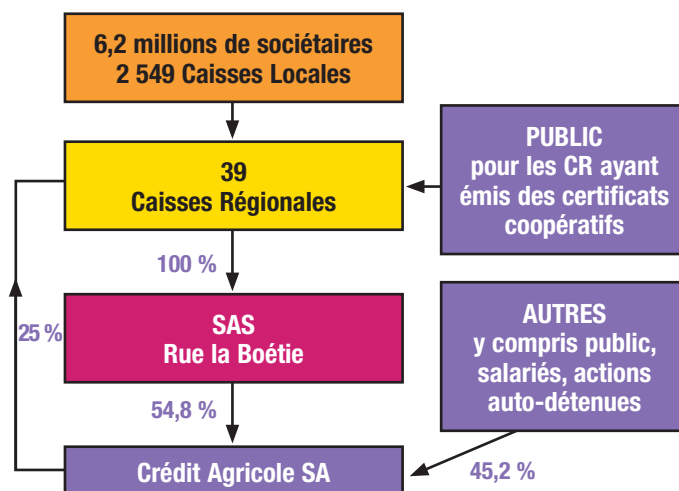
Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

### 2.2 Organigramme simplifié du Crédit Agricole

#### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



### 2.3 Relations internes au Crédit agricole

#### 2.3.1 Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livrets de Développement Durable, Comptes et Plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, Livrets jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A. où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (Comptes sur Livret, Emprunts obligataires, Bons et certains Comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les avances (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A. .

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A. .

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment

pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## 2.3.2 Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143,582 M€ (soit 75 %) par les 136 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47,871 M€ (soit 25 %) par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 17 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 14 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 12.1..

## Informations relatives aux parties liées

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 182,1 millions d'euros, (dont 8,2 millions d'euros par capitalisation d'une avance en compte courant) à l'augmentation de capital de Juillet 2008 de la SAS Rue La Boétie. Le Crédit agricole Centre-est détient ainsi, au 31/12/2008, 5,42 % de la SAS Rue La Boétie pour un montant nominal souscrit de 844,7 M€.

Le Crédit agricole Centre-est a consenti en mars 2008 une avance de 194,1 M€ à la SAS Rue La Boétie. Cette avance sera partiellement capitalisée lors de l'émission de titres de 3,6 Mrds prévue en 2009 par Crédit Agricole SA. Au 31/12/2008, le montant total de l'avance consentie à la SAS Rue La Boétie est de 217,2M€.

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à hauteur de 8 M€ (dont 5,8 M€ ont été libérés) à l'augmentation de capital de CACEI, structure régionale dont l'objectif est le développement de l'activité de transaction et de gestion sur le secteur de l'immobilier. Au 31/12/2008, le capital total souscrit s'élève à 15 millions d'euros, et a été appelé à hauteur de 12,8 millions d'euros.

# Bilan consolidé au 31 décembre 2008

## 3 – BILAN ACTIF

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES	112 277	99 894
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	175 211	166 195
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	139 587	72 074
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 033 288	1 769 246
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 749 524	1 847 903
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	14 749 895	13 757 887
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	523 151	508 602
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS	15 003	
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	90 678	75 607
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	354 068	267 600
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	24 547	22 497
IMMEUBLES DE PLACEMENT	201 475	200 537
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 826	97 074
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 944	14 300
ECARTS D'ACQUISITION		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>19 278 474</b>	<b>18 899 416</b>

# Bilan consolidé au 31 décembre 2008

## 4 – BILAN PASSIF

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
BANQUES CENTRALES		
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	15 355	113 146
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	1 125	13 499
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	10 516 284	10 323 918
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	5 227 306	4 344 536
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	739 319	788 411
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	104 604	25 603
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS		1 396
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	243 441	264 918
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		
PROVISIONS	51 159	57 373
DETTES SUBORDONNÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>2 379 850</b>	<b>2 966 594</b>
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	502 617	497 809
RÉSERVES CONSOLIDÉES	1 935 675	1 745 940
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	- 275 385	515 024
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	216 943	207 821
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>31</b>	<b>22</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>19 278 474</b>	<b>18 899 416</b>



# Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

## 5 – COMPTE DE RÉSULTAT

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	933 728	854 077
Intérêts et charges assimilées	- 594 005	- 518 393
Commissions (produits)	264 363	254 527
Commissions (charges)	-38 188	- 29 502
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 20 560	- 49 050
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	66 625	69 318
Produits des autres activités	96 806	98 815
Charges des autres activités	- 24 279	- 23 602
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>684 490</b>	<b>656 190</b>
Charges générales d'exploitation	- 322 261	- 324 693
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 14 301	- 6 760
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>347 928</b>	<b>324 737</b>
Coût du risque	- 44 685	- 42 359
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>303 243</b>	<b>282 378</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	316	1 675
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-353	606
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>303 206</b>	<b>284 659</b>
Impôts sur les bénéfices	- 86 254	- 76 831
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>216 952</b>	<b>207 828</b>
Intérêts minoritaires	9	7
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>216 943</b>	<b>207 821</b>

# Tableau de variation des capitaux propres

## 6 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé (en milliers d'euros)	Capital et réserves liées		Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres consolidés part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital		Liés aux autres écarts de réévaluation	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2007</b>	<b>141 394</b>	<b>360 731</b>	<b>1 537 422</b>	<b>0</b>	<b>937 402</b>	<b>0</b>	<b>227 289</b>	<b>3 204 238</b>	<b>15</b>	<b>3 204 253</b>
Affectation du résultat au 31 décembre 2006			208 662				- 208 662	0		0
Variation de capital	- 4 316							- 4 316		- 4 316
Dividendes versés en 2007							- 18 627	- 18 627		- 18 627
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS39)					- 422 335			- 422 335		- 422 335
Résultat au 31 décembre 2007							207 821	207 821	7	207 828
Variation de l'écart de conversion			- 597		- 43			- 640		- 640
Autres variations			453					453		453
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>137 078</b>	<b>360 731</b>	<b>1 745 940</b>	<b>0</b>	<b>515 024</b>	<b>0</b>	<b>207 821</b>	<b>2 966 594</b>	<b>22</b>	<b>2 966 616</b>
Affectation du résultat au 31 décembre 2007			207 821				- 207 821	0		0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2008</b>	<b>137 078</b>	<b>360 731</b>	<b>1 953 761</b>	<b>0</b>	<b>515 024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 966 594</b>	<b>22</b>	<b>2 966 616</b>
Variation de capital	4 808							4 808		4 808
Dividendes versés en 2008			- 20 626					- 20 626		- 20 626
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS39)					- 790 409			- 790 409		- 790 409
Résultat au 31 décembre 2008							216 943	216 943	9	216 952
Variation de l'écart de conversion			2 435					2 435		2 435
Autres variations			105					105		105
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>141 886</b>	<b>360 731</b>	<b>1 935 675</b>	<b>0</b>	<b>- 275 385</b>	<b>0</b>	<b>216 943</b>	<b>2 379 850</b>	<b>31</b>	<b>2 379 881</b>

## 7 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

# Tableau des flux de trésorerie

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>303 206</b>	<b>284 659</b>
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	22 324	15 504
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	41 491	26 028
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 316	- 1 675
Perte nette/gain net des activités d'investissement	1 623	15 129
(Produits)/charges des activités de financement		
Intérêts courus non échus (créances et dettes rattachées)	17 046	- 8 112
Autres mouvements	78 444	- 39 273
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>160 612</b>	<b>7 601</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	444 221	- 75 308
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 180 181	- 499 107
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 236 317	625 128
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	96 209	- 101 391
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	- 13 887	- 19 304
Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement	- 9 649	3 972
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 103 359	- 11 824
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 92 008	- 108 762
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 94 971</b>	<b>- 186 596</b>
<b>TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>368 847</b>	<b>105 664</b>
<i>Flux liés aux participations</i>	<i>- 182 752</i>	<i>- 126 647</i>
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>- 11 051</i>	<i>- 16 925</i>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>- 193 803</b>	<b>- 143 572</b>
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>	<i>- 15 819</i>	<i>- 23 149</i>
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>		
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C )</b>	<b>- 15 819</b>	<b>- 23 149</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)</b>		
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B+ C + D)</b>	<b>159 225</b>	<b>- 61 057</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>353 739</b>	<b>414 796</b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	99 894	215 605
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	253 845	199 191
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>512 964</b>	<b>353 739</b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	112 081	99 894
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	400 883	253 845
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>- 159 225</b>	<b>61 057</b>

## 8 – NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du Crédit agricole Centre-est, pour l'exercice clos le 31/12/2008 comprennent la Caisse régionale, ses Caisses locales affiliées et les filiales (l'ensemble désigné comme « Le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Ils sont constitués du cadre général, du compte de résultat, du bilan, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes

### 8.1 Format de présentation des états financiers

Le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

### 8.2 Principes et méthodes comptables

#### 8.2.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2008 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation,

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **Instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur**

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt et transmises par Crédit Agricole S.A..

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

- **Participations non consolidées**

- **Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs**

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations. Tout ce qui concerne les avantages au personnel est détaillé dans la note 12.

- **Dépréciations durables de titres**

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, d'autres facteurs peuvent être pris en considération (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

- **Dépréciations des créances irrécouvrables**

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

- **Provisions**

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2008,
- les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

## • Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Une description de la méthode appliquée est détaillée dans la note 8.3 « Principes et méthodes de consolidation ».

## • Actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## 8.2.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée notamment par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au classement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### 8.2.2.1 Titres à l'actif

#### 8.2.2.1.1 Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

## Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;

- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

## Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables. Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

## Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

## 8.2.2.1.2 Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Le Crédit agricole Centre-est utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

## 8.2.2.1.3 Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

## 8.2.2.2 Titres au passif (IAS 32)

### 8.2.2.2.1 Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).



Les parts sociales émises par les Caisses régionales et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

### 8.2.2.3 Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance, et si les critères d'éligibilité à la catégorie « prêts et créances » sont respectés,
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Le Groupe n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1<sup>er</sup> novembre 2008, et à la date du transfert à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit agricole Centre-est n'a opéré, ni en 2008, ni en 2007, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

### 8.2.2.4 Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat. »

### 8.2.2.5 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A., un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

#### 8.2.2.5.1 Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

#### On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

# Notes annexes aux comptes consolidés

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

## Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le Crédit agricole Centre-est distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit agricole Centres-est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

## Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. L'encours des provisions sectorielles s'élève à 56 850 K€ dont 11 600 K€ pour la filière viticole, 19 850 K€ au titre des risques relatifs au secteur ovin et bovin, 5 000 K€ sur la filière immobilière et 20 400 K€ relatifs aux crédits à court terme.

### 8.2.2.5.2 Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logements, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre



# Notes annexes aux comptes consolidés

le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## 8.2.2.6 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 8.2.2.7 Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 11.14.2.

## 8.2.2.8 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils soient documentés dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de

couverture de flux de trésorerie).

Le Crédit agricole Centre-est applique le principe de la couverture de juste valeur.

### 8.2.2.8.1 La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'Euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, prospectivement et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par la Commission Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

### 8.2.2.8.2 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

## 8.2.2.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

### 8.2.2.9.1 Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le Crédit agricole Centre-est se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

### 8.2.2.9.2 Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- **Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables**

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les

nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagee sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- **Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagee sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Crédit agricole Centre-est retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- **Absence de technique de valorisation reconnue**

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre de capitaux propres reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

Ces titres, listés dans la note 8.4.3 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

### 8.2.2.10 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

#### 8.2.2.10.1 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur.

## 8.2.2.10.2 Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

## 8.2.2.11 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

## 8.2.2.12 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

## 8.2.2.13 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

## 8.2.3 Provisions (IAS 37,19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes

Des informations détaillées sont fournies au point 11.14

## 8.2.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### 8.2.4.1 Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont, soit versés à un assureur du Groupe Crédit Agricole, soit provisionnés.

Les sommes versées à l'assureur correspondent aux engagements concernant le personnel présent à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle convention collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les engagements de retraite complémentaire dont bénéficie une partie du personnel qui génèrent des obligations pour la société sont également gérés par un assureur du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 12.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit agricole Centre-est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit agricole Centre-est a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### 8.2.4.2 Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### 8.2.4.3 Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.



# Notes annexes aux comptes consolidés

Aucune option n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Crédit agricole Centre-est applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservé aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le Crédit agricole Centre-est (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007. Les charges relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

## 8.2.5 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a) n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, lorsqu'elles sont taxables ne donnent pas lieu à constatation d'impôts différés. En effet, lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun.

Les moins-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun.

Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ont donné lieu, le cas échéant, au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition définis ci-dessus.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

# Notes annexes aux comptes consolidés

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable ;
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

## 8.2.6 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

## 8.2.7 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## 8.2.8 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

# Notes annexes aux comptes consolidés

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

➢ les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

➢ les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## 8.2.9 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières

(liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## 8.2.10 Actifs non courants destinés à être cédés

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

## 8.3 Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31 et SIC 12)

### 8.3.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut l'entité ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28, IAS 31 et SIC 12, l'entité dispose d'un contrôle exclusif, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Le Crédit agricole Centre-est consolide les entités qui satisfont aux critères suivants :

- détention directe ou indirecte d'au moins 20 % des droits de vote
- total du bilan supérieur à 10 millions d'euros pour les sociétés à caractère financier ou à 45 millions d'euros pour les sociétés autres que financières

### 8.3.1.1 Les normes de consolidation du Groupe Crédit agricole

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Centre-est et ses 136 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

### 8.3.1.2 Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

### 8.3.1.3 Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par la norme SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Crédit agricole Centre-est, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte du Crédit agricole Centre-est selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que le Crédit agricole Centre-est obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Le Crédit agricole Centre-est a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », le Crédit agricole Centre-est a délégué ces pouvoirs de décision ;
- Le Crédit agricole Centre-est a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- Le Crédit agricole Centre-est conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

### 8.3.1.4 Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

### 8.3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.



## 8.3.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 8.3.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat,
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

## 8.3.5 Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Crédit agricole Centre-est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit agricole Centre-est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;

# Notes annexes aux comptes consolidés

- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

Les différences de première consolidation relatives aux sociétés EUROPIMMO et SEPI sont affectées à la valeur des immeubles.

## 8.4 Périmètre de consolidation

SOCIETES	CONTRÔLE	% INTERET	METHODE
<b>ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
CREDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	20,00	20,00	MEQ
<b>ACTIVITÉ DE MOYENS</b>			
CAPIMO	100,00	100,00	IG
<b>ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE</b>			
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
EUROPIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
<b>ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS</b>			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
<b>FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS</b>			
FCP SPARK WAY	99,99	99,99	IG

La valeur des titres et les principaux chiffres concernant les sociétés consolidées sont indiqués dans l'annexe sur les titres de participations et des filiales.

### 8.4.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation n'a subi aucune modification depuis le 31 décembre 2007.

### 8.4.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 8.4.3 Participations non consolidées

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS RUE LA BOETIE	563 958	5,42%	1 152 116	5,42%
SACAM DEVELOPPEMENT	45 008	5,72%	53 925	5,72%
SACAM INTERNATIONAL	57 344	5,42%	48 789	5,42%
SACAM	3 865	4,14%	3 763	4,14%
SIPAREX ASSOCIES	2 759	6,49%	1 775	6,11%
SACAM FIRECA	2 480	4,86%	2 385	4,86%
SCI CAM	2 426	4,10%	2 192	4,10%
CA CREATION	2 366	100,00%	2 175	100,00%
SNC CA TITRES	2 108	3,19%	2 302	3,96%
MONECAM FINANCE	1 809	28,50%	1 603	32,00%
AUTRES TITRES NON CONSOLIDES	9 288		8 711	
<b>VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS <sup>(1)</sup></b>	<b>693 411</b>		<b>1 279 736</b>	

(1) Dont 2 024 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31/12/2007.  
Dont 2 101 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31/12/2008.

## 8.5 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit agricole Centre-est est assuré par la Direction des engagements et la Direction du fonctionnement qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Politique de couverture des risques », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

En terme de liquidité, le Crédit agricole Centre-est a procédé, sur l'exercice 2007, à une émission de 350 M€ de BMTN structurés, afin de renforcer le passif de son bilan. Cette opération s'est traduite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 par une séparation du dérivé (inclus dans la rubrique "passifs financiers à la juste valeur par résultat" pour 95 425 K€) et du contrat hôte (compris dans le poste "dettes représentées par un titre" pour 299 822 K€).

Le 27 juin 2008, le Crédit agricole Centre-est a procédé à la restructuration de 2 BMTN arrangée par Calyon pour 200 M€. L'opération de restructuration a consisté à introduire un CAP limitant le rendement des BMTN à 2 fois le rendement constaté sur une dette sans option à la date de restructuration (strike fixé à 12,5%). Cette restructuration a également visé à diversifier le risque en intérêts en remplaçant le taux de la structure initiale (Euribor 3 mois – spread sous condition d'Euribor 3 mois) par un taux fixe sous condition d'écart entre CMS 10 ans et CMS 2 ans.

Le 30 octobre 2008, le Crédit agricole Centre-est a procédé à la restructuration d'1 BMTN arrangée par Calyon pour 100 M€. L'opération de restructuration a consisté à introduire un CAP limitant le rendement des BMTN à 2 fois le rendement constaté sur une dette sans option à la date de restructuration (strike fixé à 12,15%).

Cette restructuration n'a été possible qu'à la condition de remplacer le taux de la structure initiale (Euribor 3 mois – spread sous condition d'Euribor 3 mois) par un taux fixe sous condition d'écart entre CMS 10 ans et CMS 2 ans.

Le 15 décembre 2008, le Crédit agricole Centre-est a procédé à la restructuration d'1 BMTN arrangée par la Société Générale pour 50 M€. L'opération de restructuration a consisté à introduire un CAP limitant le rendement des BMTN à 2 fois le rendement constaté sur une dette sans option à la date de restructuration (strike fixé à 10,00%).

Cette restructuration n'a été possible qu'à la condition de remplacer le taux de la structure initiale (Euribor 3 mois – spread sous condition d'Euribor 3 mois) par un taux fixe sous une double condition d'écart entre CMS 10 ans et CMS 2 ans et de niveau intrinsèque du CMS 10 ans.

L'intégration d'un CAP dans les termes de ces contrats permet de fixer un taux d'intérêt maximum à payer quelles que soient les conditions de marché et modifie donc substantiellement les flux de trésorerie futurs attendus. La séparation initiale du dérivé incorporé doit donc être réévaluée comme le précise IFRIC9.

A la lecture des Basis Conclusions d'IFRIC9, 3 solutions sont possibles :

- (a) annulation de la juste valeur du dérivé en contrepartie du compte de résultat à la date de restructuration,
- (b) amortissement de la juste valeur du dérivé selon un TIE à

# Notes annexes aux comptes consolidés

définir ou annulation de la juste valeur en contrepartie du compte de résultat à échéance,

- (c) reclassement de la juste valeur du dérivé à la date de restructuration en dette, et amortissement de la surcote/décote au TIE.

La restructuration a été comptabilisée sur la base de la position (a), la comptabilisation de la dette au coût amorti s'est effectué à son nominal et la mise en place du CAP a été comptabilisée selon l'AG8 qui précise que « si une entité révisé ses estimations d'encaissements ou de décaissements, elle doit ajuster la valeur comptable de l'actif ou du passif financier (ou du groupe d'instruments financiers) de manière à refléter les flux de trésorerie estimés, réels et révisés. L'entité recalcule la valeur comptable en recherchant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier. L'ajustement est comptabilisé en tant que produit ou charge au compte de résultat. »

Le TIE à l'origine a été calculé sur la base des taux forward anticipés à l'origine (équivalence avec le taux du swap 15 ans à l'origine).

Le Crédit agricole Centre-est a ainsi enregistré un résultat sur restructuration s'élevant à + 4 307 K€, avant impôt différé, inscrit dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et composé comme suit :

- une charge à hauteur de 57 047 K€ correspondant à la juste valeur des dérivés au moment de la restructuration,
- un produit net de 61 354 K€ (produit de 69 302 K€ et charge de 7 948 K€) correspondant à l'annulation du dérivé.

La nouvelle dette (inclus dans la rubrique « dettes représentés par un titre ») s'élève à 391 389 K€ au 31 décembre 2008.

## 8.5.1.1 Exposition maximum au risque de crédit

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	175 211	166 195
Instruments dérivés de couverture	139 587	72 074
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	321 406	475 570
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	54 684	34 527
Prêts et créances sur la clientèle	14 749 895	13 757 887
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	523 151	508 602
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATION)</b>	<b>15 963 934</b>	<b>15 014 855</b>
Engagements de financement donnés	1 751 211	2 228 938
Engagements de garantie financière donnés	446 441	429 183
Provisions - Engagements par signature	-	805
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)</b>	<b>2 197 652</b>	<b>2 658 926</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>18 161 586</b>	<b>17 673 781</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## 8.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est assume la responsabilité des opérations qu'elle initie.

Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Le Crédit agricole Centre-est présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir le Crédit agricole Centre-est, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

### Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable de l'ensemble des actifs financiers (dérivés, titres, prêts), nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

# Notes annexes aux comptes consolidés

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

### 8.5.1.2 Actifs financiers par agent économique

Libellé (en milliers d'euros)		31/12/2008					
		Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Encours douteux	Provisions individuelles
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres						6 343	- 3 076
Instruments de dettes	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail					400	- 400
AFS - Prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail						
Etablissements de crédit : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail						
Réseau : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail						
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit	33 608	350			20	- 20
	Grandes Entreprises	86 712	1 788	4 230	1 726	62 737	- 51 851
Clientèle de détail	161 691	8 354	8 927	2 275	188 350	- 139 264	

La provision collective de 169 281 K€ n'a pas fait l'objet d'une affectation par agent économique.

Les garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement sont pris en compte pour la détermination des provisions.

# Notes annexes aux comptes consolidés

Libellé (en milliers d'euros)		31/12/2007					
		Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Encours douteux	Provisions individuelles
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres						5111	- 2 361
Instruments de dettes	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail					2 554	- 536
AFS - Prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail						
Etablissements de crédit : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail						
Réseau : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit						
	Grandes Entreprises Clientèle de détail						
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales						
	Etablissements de crédit						
	Institutions non Ets Crédit	11 388	309			20	20
	Grandes Entreprises Clientèle de détail	117 313	4 248	7 554	56	57 621	38 927
		153 823	3 115	727	106	141 396	103 276

La provision collective de 157 083 K€ n'a pas fait l'objet d'une affectation par agent économique.

Les garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement sont pris en compte pour la détermination des provisions.

## 8.5.1.3 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique : détail des douteux et dépréciations

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux non compromis	provisions / encours douteux non compromis	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	1 487 629	20	20			1 487 609
Etablissements de crédit	1 716 373					1 716 373
Grandes entreprises	2 406 369	47 826	38 259	9 276	7 957	2 360 153
Clientèle de détail	11 112 324	118 999	76 049	49 971	43 835	10 992 440
<b>TOTAL</b>	<b>16 722 695</b>	<b>166 845</b>	<b>114 328</b>	<b>59 247</b>	<b>51 792</b>	<b>16 556 575</b>
Créances rattachées nettes						112 125
Dépréciations sur base collective						169 281
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>						<b>16 499 419</b>

dont encours clientèle sains restructurés pour 17 628 K€

# Notes annexes aux comptes consolidés

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux non compromis	provisions / encours douteux non compromis	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	1 387 595	20	20			1 387 575
Etablissements de crédit	1 815 164					1 815 164
Grandes entreprises	2 539 941	46 628	27 954	10 993	10 973	2 501 014
Clientèle de détail	10 054 585	90 091	60 009	51 305	43 267	9 951 309
<b>TOTAL</b>	<b>15 797 285</b>	<b>136 739</b>	<b>87 983</b>	<b>62 298</b>	<b>54 240</b>	<b>15 655 062</b>
Créances rattachées nettes						107 811
Dépréciations sur base collective						157 083
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>						<b>15 605 790</b>

dont encours clientèle sains restructurés pour 13 607 K€

## 8.5.1.4 Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>		
Administrations centrales	240	53 804
Institutions non établissements de crédit	187 300	75 917
Grandes entreprises	302 666	452 448
Clientèle de détail	1 261 005	1 632 522
<b>TOTAL</b>	<b>1 751 211</b>	<b>2 214 691</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	2 001	
Grandes entreprises	243 551	221 837
Clientèle de détail	200 889	207 346
<b>TOTAL</b>	<b>446 441</b>	<b>429 183</b>



# Notes annexes aux comptes consolidés

## 8.5.1.5 Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Administrations centrales		2 114
Institutions non établissements de crédit	15 579	1 677
Grandes entreprises	1 069 125	1 047 620
Clientèle de détail	4 108 721	3 286 633
<b>TOTAL</b>	<b>5 193 425</b>	<b>4 338 044</b>
Dettes rattachées	33 881	6 492
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 227 306</b>	<b>4 344 536</b>

## 8.5.1.6. Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	178 684	93 539	173 458	160 018
Risques sur les autres contreparties	729	586	108	760
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>179 413</b>	<b>94 125</b>	<b>173 566</b>	<b>160 778</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>				
• Taux d'intérêt, change et matières premières				
• Dérivés actions et sur indices				
<b>INCIDENCES DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>179 413</b>	<b>94 125</b>	<b>173 566</b>	<b>160 778</b>

Seules les valeurs de marché positives sont retenues.

Dans le cas des opérations conditionnelles, celles-ci sont multipliées par 5 conformément aux normes Crédit Agricole SA.

Le risque potentiel appelé "Add-on" est le risque de dérive de la valeur de marché au cours de la vie de l'instrument.

Il est déterminé par l'application d'un coefficient sur le notionel des instruments d'échange de taux d'intérêts.

## 8.5.2 Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions ainsi que de leur volatilité implicite (cf. rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).



# Notes annexes aux comptes consolidés

## Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

### 8.5.2.1 Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 137	107 723	28 727	139 587	72 074
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				3 137	107 723	28 727	139 587	72 074
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 137</b>	<b>107 723</b>	<b>28 727</b>	<b>139 587</b>	<b>72 074</b>
• Opérations de change à terme								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 137</b>	<b>107 723</b>	<b>28 727</b>	<b>139 587</b>	<b>72 074</b>

### 8.5.2.2 Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	83	13 516	6 510	20 109	30 084
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				67	12 879	2 085	15 031	12 242
• Options de taux								
• Caps-floors-collars				16	637	4 425	5 078	17 842
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	41
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits							0	41
• Autres								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>13 516</b>	<b>6 510</b>	<b>20 109</b>	<b>30 125</b>
• Opérations de change à terme								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>13 516</b>	<b>6 510</b>	<b>20 109</b>	<b>30 125</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 8.5.2.3. Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	1 125	0	1 125	13 499
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts					1 125		1 125	13 499
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 125</b>	<b>0</b>	<b>1 125</b>	<b>13 499</b>
• Opérations de change à terme								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 125</b>	<b>0</b>	<b>1 125</b>	<b>13 499</b>

## 8.5.2.4. Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	8 929	6 426	15 355	113 146
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts					8 763	6 426	15 189	17 138
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					166		166	583
• Autres instruments conditionnels <sup>(1)</sup>							0	95 425
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 929</b>	<b>6 426</b>	<b>15 355</b>	<b>113 146</b>
• Opérations de change à terme								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 929</b>	<b>6 426</b>	<b>15 355</b>	<b>113 146</b>

<sup>(1)</sup> au 31/12/2007, Cf note 8.5

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 8.5.2.5 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 624 478	4 479 507
• Futures		
• FRA		
• Swaps de taux d'intérêts	2 442 985	3 011 487
• Options de taux		
• Caps-floors-collars	1 181 493	1 468 020
• Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	150 487	80 495
• Change à terme	150 487	80 495
• Opérations fermes de change		
• Options de change		
Autres instruments :	0	365 546
• Dérivés sur actions & indices boursiers		
• Dérivés sur métaux précieux		
• Dérivés sur produits de base		
• Dérivés de crédits	0	365 546
• Autres		
<b>TOTAL CHANGE À TERME</b>	<b>150 487</b>	<b>80 495</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 774 965</b>	<b>4 925 548</b>

### 8.5.2.6 Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt (cf. rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

### 8.5.2.7 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise (cf. rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

### 8.5.2.8 Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières (cf. rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

### 8.5.3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements (cf. rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

Le Crédit agricole Centre-est, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 8.5.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 5 ans	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	664 757	133 407	417 786	500 423	1 716 373
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 294 528	1 500 138	4 628 238	7 583 418	15 006 322
<b>TOTAL</b>	<b>1 959 285</b>	<b>1 633 545</b>	<b>5 046 024</b>	<b>8 083 841</b>	<b>16 722 695</b>
Créances rattachées					137 140
Dépréciations					360 416
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>16 499 419</b>

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 5 ans	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	440 157	306 153	519 843	549 011	1 815 164
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 223 314	1 506 590	4 457 877	6 794 340	13 982 121
<b>TOTAL</b>	<b>1 663 471</b>	<b>1 812 743</b>	<b>4 977 720</b>	<b>7 343 351</b>	<b>15 797 285</b>
Créances rattachées					135 077
Dépréciations					326 572
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>15 605 790</b>

## 8.5.3.2 Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 5 ans	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 869 329	2 294 308	3 496 971	2 812 881	10 473 489
Dettes envers la clientèle	4 015 860	245 335	893 188	39 042	5 193 425
<b>TOTAL</b>	<b>5 885 189</b>	<b>2 539 643</b>	<b>4 390 159</b>	<b>2 851 923</b>	<b>15 666 914</b>
Dettes Rattachées					76 676
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>15 743 590</b>

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 5 ans	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 716 012	2 818 695	3 262 144	2 480 171	10 277 022
Dettes envers la clientèle	4 151 322	111 966	52 911	19 939	4 336 138
<b>TOTAL</b>	<b>5 867 334</b>	<b>2 930 661</b>	<b>3 315 055</b>	<b>2 500 110</b>	<b>14 613 160</b>
Dettes Rattachées					55 294
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>14 668 454</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 8.5.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 5 ans	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>					
Bons de caisse	1 527	526	657		2 710
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables <sup>(1)</sup> :	234 112	79 252	24 991	391 689	730 044
• Émis en France	234 112	79 252	24 991	391 689	730 044
• Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>TOTAL</b>	<b>235 639</b>	<b>79 778</b>	<b>25 648</b>	<b>391 689</b>	<b>732 754</b>
Dettes rattachées					6 565
<b>VALEUR AU BILAN</b>					<b>739 319</b>

<sup>(1)</sup> dont 391 389 K€ relatifs aux BMTN émis - Cf note 8.5

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 5 ans	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>					
Bons de caisse	922	3 401	1 174		5 497
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables <sup>(1)</sup> :	387 424	73 528	16 180	300 221	777 353
• Émis en France	387 424	73 528	16 180	300 221	777 353
• Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>TOTAL</b>	<b>388 346</b>	<b>76 929</b>	<b>17 354</b>	<b>300 221</b>	<b>782 850</b>
Dettes rattachées					5 561
<b>VALEUR AU BILAN</b>					<b>788 411</b>

<sup>(1)</sup> dont 299 822 K€ relatifs aux BMTN émis - Cf note 8.5

## 8.5.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité (cf. rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

## Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

## Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 8.5.4.1 Instruments dérivés de couverture

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>139 587</b>	<b>1 125</b>	<b>1 880 000</b>	<b>72 074</b>	<b>13 499</b>	<b>1 940 000</b>
Taux d'intérêt	139 587	1 125	1 880 000	72 074	13 499	1 940 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>139 587</b>	<b>1 125</b>	<b>1 880 000</b>	<b>72 074</b>	<b>13 499</b>	<b>1 940 000</b>

## 8.5.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité (cf. rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser

l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

## 8.5.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les

# Notes annexes aux comptes consolidés

« exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Conformément à ces dispositions, le Crédit agricole Centre-est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, le Crédit agricole Centre-est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le Crédit agricole Centre-est répond à ces exigences réglementaires.

Les fonds propres prudentiels du Crédit agricole Centre-est calculés conformément à la réglementation, s'élèvent, au 31 décembre 2008 à 1,3 milliards d'euros.

## 8.5.7 Assurances et couverture des risques

Le Crédit agricole Centre-est a souscrit auprès d'un assureur du Groupe Crédit Agricole, l'ensemble des contrats classiques en matière d'assurance (contrat global de banque, contrat multirisque, contrat responsabilité civile...).

## 9 - Notes relatives au compte de résultat

### 9.1 Produits et Charges d'intérêts

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	21 495	17 640
Sur opérations internes au Crédit Agricole	86 181	77 554
Sur opérations avec la clientèle	678 818	610 156
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	10 639	8 037
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 421	23 681
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	112 174	117 009
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS <sup>(1)</sup></b>	<b>933 728</b>	<b>854 077</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 16 887	- 12 760
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 394 887	- 358 662
Sur opérations avec la clientèle	- 55 484	- 23 340
Actifs financiers disponibles à la vente		- 1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	- 34 477	- 24 866
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 92 270	- 98 764
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>- 594 005</b>	<b>- 518 393</b>

<sup>(1)</sup> dont, au 31/12/2008, 10 305 K€ sur créances dépréciées individuellement



# Notes annexes aux comptes consolidés

## 9.2 Commissions nettes

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 046	- 991	1 055	2 001	- 768	1 233
Sur opérations internes au Crédit Agricole	42 124	- 21 562	20 562	36 352	- 13 295	23 057
Sur opérations avec la clientèle	73 941	- 136	73 805	69 795	- 139	69 656
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	402		402	359		359
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	10 038	- 1 091	8 947	7 886	- 978	6 908
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	103 944	- 13 555	90 389	102 769	- 13 263	89 506
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	31 868	- 853	31 015	35 365	- 1 059	34 306
<b>PRODUITS NETS DES COMMISSIONS</b>	<b>264 363</b>	<b>- 38 188</b>	<b>226 175</b>	<b>254 527</b>	<b>- 29 502</b>	<b>225 025</b>

## 9.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature <sup>(1)</sup>	9 136	- 56 345
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	- 33 149	4 279
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 033	2 057
Résultat de comptabilité de couverture	420	959
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>- 20 560</b>	<b>- 49 050</b>

<sup>(1)</sup> dont au 31/12/2007 - 43 400 K€ et au 31/12/2008 + 4 307 K€ relatifs aux BMTN émis - cf note 8.5

### 9.3.1 Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)			0
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>80 351</b>	<b>79 931</b>	<b>420</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	303	79 303	- 79 000
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	80 048	628	79 420
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>80 351</b>	<b>79 931</b>	<b>420</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2007		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)			0
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>42 961</b>	<b>42 002</b>	<b>959</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	39 170		39 170
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 791	42 002	- 38 211
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>42 961</b>	<b>42 002</b>	<b>959</b>

## 9.4 Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus	61 417	59 118
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	5 923	10 572
Dépréciations durables sur titres à revenu variable	- 715	- 372
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>66 625</b>	<b>69 318</b>

## 9.5 Produits et charges nets des autres activités

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	204	98
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	15 629	26 272
Autres produits (charges) nets	56 694	48 843
<b>PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>72 527</b>	<b>75 213</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 9.6 Charges générales d'exploitation

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charges de personnel	202 015	197 317
Impôts et taxes	10 655	10 589
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation <sup>(1)</sup>	109 591	116 787
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>322 261</b>	<b>324 693</b>

<sup>(1)</sup> Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 329 K€ qui se répartissent pour :

156 K€ pour le cabinet KPMG  
 87 K€ pour le cabinet FOGEX  
 67 K€ pour le cabinet ERNST & YOUNG  
 6 K€ pour le cabinet PRUD'HOMME  
 6 K€ pour le cabinet SCHRYVE  
 7 K€ pour le cabinet MAZARD

## 9.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements	16 367	15 721
Dotations aux dépréciations	- 2 066	- 8 961
<b>TOTAL</b>	<b>14 301</b>	<b>6 760</b>

## 9.8 Coût du risque

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 108 476</b>	<b>- 96 358</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	- 200	- 420
Prêts et créances	- 105 399	- 91 925
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	- 142	- 146
Engagement par signature	- 658	
Risques et charges	- 2 077	- 3 867
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>63 876</b>	<b>53 665</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	220	
Prêts et créances	55 737	49 183
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	302	261
Engagement par signature		57
Risques et charges	7 617	4 164
<b>DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>- 44 600</b>	<b>- 42 693</b>
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 255	- 1 332
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 473	2 002
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	- 303	- 336
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 44 685</b>	<b>- 42 359</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 9.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 353</b>	<b>606</b>
Plus-values de cession	455	888
Moins-values de cession	- 808	- 282
<b>TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS</b>	<b>- 353</b>	<b>606</b>

## 9.10 Impôts

### 9.10.1 Charge d'impôt

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charge d'impôt courant	- 76 857	- 103 129
Charge d'impôt différé	- 9 397	26 298
<b>CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE</b>	<b>- 86 254</b>	<b>- 76 831</b>

### 9.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	216 943		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	86 254		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	303 197	34,43%	104 391
Différences permanentes	- 37 178	34,43%	- 12 800
Différences temporaires	- 6 250	34,43%	- 2 152
Effets des résultats en pertes	2 917	34,43%	1 004
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	- 8 415	34,43%	- 2 897
Effets de la non imposition - régime spécial	- 137	34,43%	- 47
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			- 1 028
Intégration fiscale	- 627	34,43%	- 216
<b>IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>			<b>86 254</b>

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2007		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	207 821		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	76 831		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	284 652	34,43%	98 006
Différences permanentes	- 59 605	34,43%	- 20 522
Différences temporaires	7 067	34,43%	2 433
Effets des résultats en pertes	1 496	34,43%	515
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	- 11 392	34,43%	- 3 922
Effets de la non imposition - régime spécial	10 413	34,43%	3 585
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			- 2 362
Intégration fiscale	- 2 620	34,43%	- 902
<b>IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>			<b>76 831</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 10 - Informations sectorielles par zone géographique

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger, ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zone géographique.

## 11 - Notes relatives au bilan au 31 décembre 2008

### 11.1 Caisse, Banques centrales

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	108 902		97 500	
Banques centrales	3 179		2 394	
<b>Total en principal</b>	<b>112 081</b>	<b>0</b>	<b>99 894</b>	<b>0</b>
Créances rattachées	196			
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>112 277</b>	<b>0</b>	<b>99 894</b>	<b>0</b>

### 11.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### 11.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 109	30 125
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	155 102	136 070
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>175 211</b>	<b>166 195</b>
Dont Titres prêtés		

#### 11.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Titres cotés		
- Titres non cotés		
• Actions et autres titres à revenu variable	0	0
- Titres cotés		
- Titres non cotés		
Instruments dérivés	20 109	30 125
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>20 109</b>	<b>30 125</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.2.3 Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	152 266	133 707
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	152 266	133 707
- Titres cotés	4 216	4 338
- Titres non cotés	148 050	129 369
• Actions et autres titres à revenu variable	0	0
- Titres cotés		
- Titres non cotés		
Créances rattachées	2 836	2 363
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>155 102</b>	<b>136 070</b>

## 11.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 355	113 146
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>15 355</b>	<b>113 146</b>

dont au 31/12/2007 = 95 425 K€ - cf note 8.5

## 11.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	15 355	113 146
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>15 355</b>	<b>113 146</b>

dont au 31/12/2007 = 95 425 K€ - cf note 8.5

## 11.2.6 Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Néant

## 11.2.7 Instruments dérivés de transaction

L'information détaillée est fournie aux notes 8.5.2.2 et 8.5.2.4 relatives au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 8.5.4 relative à la couverture du risque de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 11.4 Actifs financiers disponibles à la vente

### 11.4.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	<b>317 685</b>	<b>470 327</b>
- Titres cotés	118 584	143 707
- Titres non cotés	199 101	326 620
• Actions et autres titres à revenu variable	<b>711 877</b>	<b>1 293 676</b>
- Titres cotés		
- Titres non cotés	711 877	1 293 676
<b>TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>1 029 562</b>	<b>1 764 003</b>
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	3 726	5 243
<b>VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE <sup>(1)</sup></b>	<b>1 033 288</b>	<b>1 769 246</b>

(1) dont 3 476 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

### 11.4.2 Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	317 685	4 655	31 058	470 327	26 333	4 541
Actions et autres titres à revenu variable	18 466	4 678	724	13 940	2 069	239
Titres de participation non consolidés	693 411	21 188	281 380	1 279 736	508 878	639
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	3 726			5 243		
<b>VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>1 033 288</b>	<b>30 521</b>	<b>313 162</b>	<b>1 769 246</b>	<b>537 280</b>	<b>5 419</b>
Impôts		- 3 692	- 10 948		- 18 466	- 1 629
<b>GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)</b>		<b>26 829</b>	<b>302 214</b>		<b>518 814</b>	<b>3 790</b>



# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### 11.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		
Comptes et prêts	10 741	15 694
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	10 741	15 694
• dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	35 593	11 054
Prêts subordonnés	8 236	7 684
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>TOTAL</b>	<b>54 570</b>	<b>34 432</b>
Créances rattachées	114	95
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>54 684</b>	<b>34 527</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>		
Comptes ordinaires	391 013	239 803
Comptes et avances à terme	1 270 790	1 540 929
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>TOTAL</b>	<b>1 661 803</b>	<b>1 780 732</b>
Créances rattachées	33 037	32 644
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 694 840</b>	<b>1 813 376</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 749 524</b>	<b>1 847 903</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>		
Créances commerciales	66 220	69 958
Autres concours à la clientèle	14 493 225	13 625 852
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	86 200	86 200
Titres non cotés sur un marché actif	6 296	6 296
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	232 138	23 114
Comptes ordinaires débiteurs	122 243	170 701
<b>TOTAL</b>	<b>15 006 322</b>	<b>13 982 121</b>
Créances rattachées	103 989	102 338
Dépréciations	360 416	326 572
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>14 749 895</b>	<b>13 757 887</b>
<b>OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances rattachées		
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 749 895</b>	<b>13 757 887</b>

dont 108 149 K€ apportés en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2008	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisations	Autres mouvements	31/12/2008
<b>* INTERBANCAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BANQUES CENTRALES						
COMPTES & PRÊTS À VUE						
VALEURS REÇUES EN PENSION						
COMPTES & PRÊTS À TERME						
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE						
PRÊTS SUBORDONNÉS						
OPÉRATIONS RÉSEAU						
RISQUES PAYS						
<b>* CRÉANCES CLIENTÈLE</b>	<b>326 572</b>	<b>0</b>	<b>110 720</b>	<b>- 76 876</b>	<b>0</b>	<b>360 416</b>
CRÉANCES COMMERCIALES - DOUTEUX						
CRÉANCES COMMERCIALES - COMPROMIS						
AUTRES CONCOURS - DOUTEUX	75 076		70 433	- 50 045	5 173	100 637
AUTRES CONCOURS - COMPROMIS	72 398				- 4 818	67 580
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE						
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - DOUTEUX	21 899		9 195	- 8 013	- 355	22 726
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - COMPROMIS						
TITRES DÉCLASSÉS EN PRÊTS	116			- 116		0
PRÊTS SUBORDONNÉS						
AVANCES CONSOLIDABLES	0		192			192
RISQUES PAYS						
RISQUES SECTORIELS*	37 360		22 900	- 3 410		56 850
COLLECTIVES LIÉES AU ENCOURS CRÉDITS*	119 723		8 000	- 15 292		112 431
<b>* OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CRÉDIT-BAIL BAILLEUR IMMOBILIER						
CRÉDIT-BAIL BAILLEUR MOBILIER						
<b>* TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TITRES - HTM						
<b>* ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>2 781</b>	<b>0</b>	<b>915</b>	<b>- 220</b>	<b>0</b>	<b>3 476</b>
TITRES DE PARTICIPATION	2 024		77			2 101
AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	337		638			975
AUTRES TITRES À REVENU FIXE	420		200	- 220		400
<b>* AUTRES ACTIFS</b>	<b>741</b>	<b>0</b>	<b>142</b>	<b>- 302</b>	<b>0</b>	<b>581</b>
AUTRES TIERS ET DIVERS	719		142	- 302		559
STOCKS	22					22
<b>TOTAL</b>	<b>330 094</b>	<b>0</b>	<b>111 777</b>	<b>- 77 398</b>	<b>0</b>	<b>364 473</b>

\* Les provisions collectives de 112 431 K€ ont été calculées à partir des outils Bâle II.

\* Les provisions sectorielles de 56 850 K€ représentent quatre filières spécifiques :

### Viticulture et Bovins/Ovins :

L'approche méthodologique conduit à appliquer aux encours sains "critiques" (comptes présentant une anomalie), et "intermédiaires" (comptes avec forte utilisation de la trésorerie), un provisionnement équivalent à 50% du taux de provisionnement observé sur les encours créances douteuses de la filière agricole.

### Promotion immobilière :

L'approche méthodologique conduit à appliquer aux encours des dossiers sensibles, un provisionnement équivalent à 50 % du taux de provisionnement observé sur les encours créances douteuses de la filière immobilière.

### Crédits Court Terme Habitat :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision le différentiel entre le capital restant dû des prêts concernés et l'estimation de la valeur des biens financés après prise en compte d'une décote de marché de 40%.

# Notes annexes aux comptes consolidés

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2007	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisations	Autres mouvements	31/12/2007
<b>* INTERBANCAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BANQUES CENTRALES						
COMPTES & PRÊTS À VUE						
VALEURS REÇUES EN PENSION						
COMPTES & PRÊTS À TERME						
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE						
PRÊTS SUBORDONNÉS						
OPÉRATIONS RÉSEAU						
RISQUES PAYS						
<b>* CRÉANCES CLIENTÈLE</b>	<b>301 670</b>	<b>0</b>	<b>97 693</b>	<b>- 72 791</b>	<b>0</b>	<b>326 572</b>
CRÉANCES COMMERCIALES - DOUTEUX						
CRÉANCES COMMERCIALES - COMPROMIS						
AUTRES CONCOURS - DOUTEUX	76 722		63 951	- 61 146	- 4 451	75 076
AUTRES CONCOURS - COMPROMIS	67 608				4 790	72 398
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE						
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - DOUTEUX	21 563		10 026	- 9 351	- 339	21 899
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS - COMPROMIS						
TITRES DÉCLASSÉS EN PRÊTS			116			116
PRÊTS SUBORDONNÉS						
AVANCES CONSOLIDABLES	22			- 22		0
RISQUES PAYS						
RISQUES SECTORIELS	14 870		23 600	- 1 110		37 360
COLLECTIVES LIÉES AU ENCOURS CRÉDITS	120 885			- 1 162		119 723
<b>* OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CRÉDIT-BAIL BAILLEUR IMMOBILIER						
CRÉDIT-BAIL BAILLEUR MOBILIER						
<b>* TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TITRES - HTM						
<b>* ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>10 760</b>	<b>0</b>	<b>792</b>	<b>- 8 771</b>	<b>0</b>	<b>2 781</b>
TITRES DE PARTICIPATION	10 760		35	- 8 771		2 024
AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE			337			337
AUTRES TITRES À REVENU FIXE			420			420
<b>* AUTRES ACTIFS</b>	<b>876</b>	<b>0</b>	<b>146</b>	<b>- 261</b>	<b>- 20</b>	<b>741</b>
AUTRES TIERS ET DIVERS	854		146	- 261	- 20	719
STOCKS	22					22
<b>TOTAL</b>	<b>313 306</b>	<b>0</b>	<b>98 631</b>	<b>- 81 823</b>	<b>- 20</b>	<b>330 094</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.7 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### 11.7.1 Dettes envers les établissements de crédit

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		
Comptes et emprunts	58	213
dont comptes ordinaires créditeurs	58	213
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>213</b>
Dettes rattachées	5 523	5 085
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 581</b>	<b>5 298</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>		
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et avances à terme	10 473 431	10 274 884
<b>TOTAL</b>	<b>10 473 431</b>	<b>10 274 884</b>
Dettes rattachées	37 272	43 736
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>10 510 703</b>	<b>10 318 620</b>
<b>VALEUR AU BILAN DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>10 516 284</b>	<b>10 323 918</b>

### 11.7.2. Dettes envers la clientèle

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	3 641 267	3 672 760
Comptes d'épargne à régime spécial	74 532	88 818
Autres dettes envers la clientèle	1 477 626	576 466
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>TOTAL</b>	<b>5 193 425</b>	<b>4 338 044</b>
Dettes rattachées	33 881	6 492
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 227 306</b>	<b>4 344 536</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Effets publics et valeurs assimilées	147 777	147 579
Obligations et autres titres à revenu fixe	363 922	350 233
<b>TOTAL</b>	<b>511 699</b>	<b>497 812</b>
Créances rattachées	11 452	10 790
Dépréciations		
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>523 151</b>	<b>508 602</b>

## 11.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>		
Bons de caisse	2 710	5 497
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables : <sup>(1)</sup>	730 044	777 353
. Émis en France	730 044	777 353
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>TOTAL</b>	<b>732 754</b>	<b>782 850</b>
Dettes rattachées	6 565	5 561
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>739 319</b>	<b>788 411</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR AU BILAN TOTAL</b>	<b>739 319</b>	<b>788 411</b>

<sup>(1)</sup> dont au 31/12/2007 = 299 822 K€ et au 31/12/2008 = 391 389 K€ relatifs aux BMTN émis - cf note 8.5

## 11.10 Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Actif (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs disponibles à la vente	285	- 16 727
Provisions pour risques et charges non déductibles	73 133	73 044
Charges à payer non déductibles	2 326	2 353
Autres différences temporaires	4 441	13 515
Autres impôts différés actif	10 493	3 422
<b>TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF</b>	<b>90 678</b>	<b>75 607</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### 11.11.1 Comptes de régularisation actif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>117 469</b>	<b>97 495</b>
Comptes de stocks et emplois divers	128	75
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	93 598	88 102
Comptes de règlements	23 743	9 318
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>236 599</b>	<b>170 105</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	131 340	77 372
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	115	420
Produits à recevoir	101 214	88 128
Charges constatées d'avance	2 243	2 397
Autres comptes de régularisation	1 687	1 788
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>354 068</b>	<b>267 600</b>

### 11.11.2 Comptes de régularisation passif

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>AUTRES PASSIFS <sup>(1)</sup></b>	<b>64 308</b>	<b>74 863</b>
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	56 982	62 195
Versement restant à effectuer sur titres	7 276	12 526
Autres	50	142
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>179 133</b>	<b>190 055</b>
Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup>	45 186	35 180
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	173	
Produits constatés d'avance	54 574	41 693
Charges à payer	78 702	113 182
Autres comptes de régularisation	498	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>243 441</b>	<b>264 918</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Les montants sont indiqués en nets.



# Notes annexes aux comptes consolidés

## 11.12 Immeubles de placement

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>						
Valeur brute	317 063		12 815	- 5 688	- 1 543	322 647
Amortissements et dépréciations	- 116 526		- 9 467	3 693	1 128	- 121 172
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>200 537</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>	<b>- 1 995</b>	<b>- 415</b>	<b>201 475</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>						
Valeur brute	316 038		7 847	- 6 001	- 821	317 063
Amortissements et dépréciations	- 112 367		- 9 531	5 036	336	- 116 526
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>203 671</b>	<b>0</b>	<b>- 1 684</b>	<b>- 965</b>	<b>- 485</b>	<b>200 537</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 265 385 K€ au 31/12/2008.

## 11.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>						
Valeur brute	285 384		13 161	- 5 068	170	293 647
Créances rattachées <sup>(1)</sup>	0					0
Amortissements & Dépréciations	- 188 310		- 15 797	4 549	- 263	- 199 821
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>97 074</b>	<b>0</b>	<b>- 2 636</b>	<b>- 519</b>	<b>- 93</b>	<b>93 826</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Valeur brute	19 368		676	- 279	1 477	21 242
Amortissements & Dépréciations	- 5 068		- 597	382	- 15	- 5 298
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 300</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>103</b>	<b>1 462</b>	<b>15 944</b>

<sup>(1)</sup> Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

# Notes annexes aux comptes consolidés

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>						
Valeur brute	281 201		17 354	- 12 175	- 996	285 384
Créances rattachées <sup>(1)</sup>						0
Amortissements & Dépréciations	- 184 708		- 15 112	11 180	330	- 188 310
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>96 493</b>	<b>0</b>	<b>2 242</b>	<b>- 995</b>	<b>- 666</b>	<b>97 074</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Valeur brute	16 304		3 020	- 281	325	19 368
Amortissements & Dépréciations	- 4 829		- 453	214		- 5 068
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>11 475</b>	<b>0</b>	<b>2 567</b>	<b>- 67</b>	<b>325</b>	<b>14 300</b>

<sup>(1)</sup> Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

## 11.14 Provisions

### 11.14.1 Provision pour risques

Libellé (en milliers d'euros)	01/01/2008	VARIATION PERIMETRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement	27 040		910	- 220			27 730
Risque d'exécution des engagements par signature	805		658				1 463
Risques opérationnels <sup>(1)</sup>	17 165		3 707	- 10 888			9 984
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 499		2 531	- 86	- 2 495		2 449
Litiges divers	1 973		1 964	- 165	- 889	12	2 895
Participations							0
Restructurations							0
Autres risques	7 891		1 513	- 1 234	- 1 532		6 638
<b>PROVISIONS</b>	<b>57 373</b>	<b>0</b>	<b>11 283</b>	<b>- 12 593</b>	<b>- 4 916</b>	<b>12</b>	<b>51 159</b>

<sup>(1)</sup> Le résultat du backtesting a conduit à l'application d'une décote de 51 % sur l'ensemble des processus.

En conséquence, la provision a été plafonnée à la valeur moyenne des pertes attendues à 1 an issue d'EUROPA. cf note 8.5.5

### 11.14.2 Provision épargne logement

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	500
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 909	1 392
Ancienneté de plus de 10 ans	1 091	1 318
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>3 000</b>	<b>3 210</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>681</b>	<b>695</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>3 681</b>	<b>3 905</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent. Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

# Notes annexes aux comptes consolidés

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement	182	208
Comptes épargne-logement	392	393
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>574</b>	<b>601</b>

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	4
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5	0
Ancienneté de plus de 10 ans	5	6
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>28</b>	<b>27</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2008
Plans d'épargne-logement	10		0		10
Comptes épargne-logement	17	1	0		18
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

## 11.15 Capitaux propres

### 11.15.1 Composition du capital au 31 décembre 2008

Le Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

# Notes annexes aux comptes consolidés

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2008
<b>CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)</b>				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue				
<b>CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)</b>				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415			3 191 415
<b>PARTS SOCIALES</b>				
Dont 136 Caisses Locales	9 575 896	330 008	- 333 777	9 572 127
Dont 18 administrateurs de la CR	18	1	- 2	17
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>12 767 330</b>	<b>330 009</b>	<b>- 333 779</b>	<b>12 763 560</b>

La valeur nominale des titres est de 15,00 € et le montant total du capital est de 191 453 400 €

## 11.15.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 12 - Avantages au personnel et autres rémunérations

### 12.1 Détail des charges de personnel

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements	109 251	108 562
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	14 493	12 547
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		
Autres charges sociales	38 827	37 726
Intéressement et participation	25 766	25 957
Impôts et taxes sur rémunération	13 678	12 525
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>202 015</b>	<b>197 317</b>

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature, alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 510 K€, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 323 K€.

### 12.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2008	31/12/2007
France	3 247	3 249
Etranger		
<b>TOTAL</b>	<b>3 247</b>	<b>3 249</b>

### 12.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Cf note 8.2.4.1

# Notes annexes aux comptes consolidés

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>		
<b>DETTE ACTUARIELLE - DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>41 931</b>	<b>48 633</b>
Coût des services rendus sur la période	1 856	1 734
Effet de l'actualisation	2 014	2 057
Cotisations de l'employé		
Modification, réduction, liquidation de plan	- 12 396	
Acquisition, cession (modif périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
<b>PRESTATIONS VERSÉES (OBLIGATOIRE)</b>	<b>- 2 047</b>	<b>- 2 418</b>
(gains) / pertes actuariels	4 159	- 8 075
<b>DETTE ACTUARIELLE - FIN DE PÉRIODE</b>	<b>35 517</b>	<b>41 931</b>
<b>CHARGE COMPTABILISÉE</b>		
Coût des services rendus sur la période	1 856	1 734
Effet de l'actualisation	2 014	2 057
Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 674	- 2 051
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / pertes actuariels	2 156	- 376
(gains) / pertes sur les réductions et liquidations		
(gains) / pertes sur la limitation de surplus		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>4 352</b>	<b>1 364</b>
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME</b>		
<b>DROITS À REMBOURSEMENTS - DÉBUT PÉRIODE</b>		
Juste valeur des actifs - début de période	42 694	48 951
Rendement attendu des actifs	1 674	2 051
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	2 004	- 7 699
Cotisation de l'employeur	3 599	1 808
Cotisation de l'employé		
Modification, réduction, liquidation de plan	- 12 395	
Acquisition, cession (modif périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations remboursées	- 2 047	- 2 418
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS-DROITS À REMBOURSEMENT-FIN DE PÉRIODE</b>	<b>35 529</b>	<b>42 693</b>
<b>COMPOSITION</b>		
Droits à remboursement		
Autres catégories d'instruments financiers (à détailler)		
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS-DROITS À REMBOURSEMENT-FIN DE PÉRIODE</b>		
<b>PROVISION / ACTIFS</b>		
Dettes actuarielles - fin période	35 517	41 931
Coût des services passés non comptabilisés		
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	0
Provisions - fin période	- 35 517	- 41 931
Juste valeur des actifs - fin période	35 527	42 693
Position nette (passif) / actif - fin de période	10	762
<b>VARIATION</b>		
Situation financière - début de période	763	318
Impact du changement de méthode		
Cotisation de l'employeur	3 599	1 808
Paiements directs de l'employeur	0	0
Acquisition, cession (modification périmètre de conso)	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 4 352	- 1 364
<b>SITUATION FINANCIÈRE NETTE BILAN (PASSIF)/ ACTIF FIN DE PÉRIODE</b>	<b>10</b>	<b>762</b>

Les données relatives à la filiale Crédit agricole Centre-est Immobilier ne sont pas significatives et n'ont donc pas été intégrées dans ce tableau.

# Notes annexes aux comptes consolidés

## 12.4 Autres engagements sociaux

### Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise. AMT ne satisfait pas aux seuils de déclenchement de la participation.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

En l'absence de rentabilité financière pour AMT, l'intéressement distribué aux salariés est assis sur l'intéressement et la participation moyens des Caisses régionales adhérentes, pondéré par un coefficient d'atteinte budgétaire.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés de ces deux sociétés de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

### Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

Le montant de 2 356 K€ tient compte de l'actualisation.

## 13 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

- Engagements donnés et reçus et actifs donnés en garantie

### 13.1 Engagements donnés et reçus

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 751 211</b>	<b>2 228 938</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	14 247
• Engagements en faveur de la clientèle	1 751 211	2 214 691
Ouverture de crédits confirmés	1 258 375	1 261 092
- Ouverture de crédits documentaires	8 410	6 001
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 249 965	1 255 091
Autres engagements en faveur de la clientèle	492 836	953 599
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>446 441</b>	<b>429 183</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
• Engagements d'ordre de la clientèle	446 441	429 183
Cautions, avals et autres garanties	52 524	58 819
Cautions immobilières	60 302	75 567
Garanties financières	86	
Autres garanties d'ordre de la clientèle	333 529	294 797
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>380 305</b>	<b>182 305</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	380 305	182 305
• Engagements reçus de la clientèle		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>3 261 418</b>	<b>2 894 182</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	588 437	555 048
• Engagements reçus de la clientèle	2 672 981	2 339 134
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	949 328	858 237
Autres garanties reçues	1 723 653	1 480 897
<b>AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>49 082</b>	<b>47 148</b>



# Notes annexes aux comptes consolidés

## • Actifs donnés en garantie

Le Crédit agricole Centre-est n'a donné aucun actif en garantie.

## • Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

La politique du Crédit agricole Centre-est consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## • Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

## 14 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## • Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Libellé (en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 749 524	1 749 524	1 847 903	1 847 903
Prêts et créances sur la clientèle	14 749 895	14 456 172	13 757 887	13 617 887
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	523 151	528 526	508 602	504 308
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	10 516 284	10 516 284	10 323 918	10 323 918
Dettes envers la clientèle	5 227 306	5 227 306	4 344 536	4 344 536
Dettes représentées par un titre	739 319	739 319	788 411	788 411
Dettes subordonnées				

**KPMG Audit**

51, rue de Saint-Cyr  
CP 409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

**Fogex S.A.S**

Espace d'activités de Sennecé  
644 rue des Grandes Teppes  
B.P. 187 - Sennecé les Mâcon  
71009 Mâcon cedex

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or  
Capital social : €.191.453.400

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

#### Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 8.2.1, 8.2.2.5.1 et 8.2.3). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions afin de nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 8.2.2 et 8.5.3.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 8.2.1 et 8.2.2.1.1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

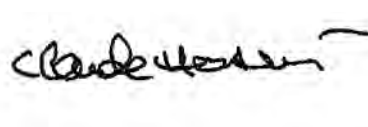
Lyon et Mâcon, le 2 mars 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

FOGEX SAS



Alain Feuillet  
Associé



Claude Hébert  
Associé

## **Chapitre 3 :**

# **Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale**

# Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MARDI 17 MARS 2009

### RESOLUTIONS

#### Première résolution

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2008 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. »

#### Deuxième résolution

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-38 du Code de commerce et de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, approuve et ratifie les conventions conclues entre la Caisse régionale et certains administrateurs ou certaines entreprises ayant avec elle un ou plusieurs administrateurs communs. »

#### Troisième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 4,50 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2008. »

#### Quatrième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 228 366 101,66 euros ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

• Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	18 114,79 €
• Intérêt aux parts sociales à 4,50 %	6 461 197,89 €
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 127 457,62 €
• Versement à la réserve légale	153 569 498,52 €
• Versement aux réserves facultatives	51 189 832,84 €

#### Cinquième résolution

« Le capital social qui était de 191 509 950 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2008 est passé à 191 453 400 euros au 31 décembre 2008. L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 4 950 120 euros, et entérine le remboursement de 333 778 parts sociales représentant un montant de 5 006 670 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration. »

#### Sixième résolution

« L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour fixer l'indemnité allouée au Président et aux membres du bureau statutaire de la Caisse régionale, dans le cadre des orientations fixées par Crédit agricole SA et la Fédération nationale du Crédit agricole. »

#### Septième résolution

« L'Assemblée générale  
- réélit, pour une durée de 3 ans, en exécution de l'article 17 des statuts, les administrateurs sortants qui sont :  
Monsieur Jean CHAUDET  
Monsieur Pierre PAYET-PIGEON  
Monsieur Claude HENRY  
Monsieur Pierre SERTIER  
Monsieur Gérard LAVARENNE.

Et élit pour une durée de 3 ans Monsieur Jacques DUCERF.

Les fonctions de ces administrateurs viendront à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011, sauf dispositions statutaires contraires.

- élit comme administrateur, pour une durée de deux ans, Monsieur Didier LAPOSTOLET.  
Les fonctions de cet administrateur viendront à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010. »

#### Huitième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »



